



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction des Finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251013-2845C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2025

Publication : 30/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 30 octobre 2025

Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 13 octobre 2025

83 élus présents (104 en exercice, 12 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 (7.10.2/2845C)

Les articles L2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales disposent que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses de personnel.

Le rapport annexé, qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2026. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 qui lui a été soumis.

PJ : (1)

- Rapport d'orientations budgétaires

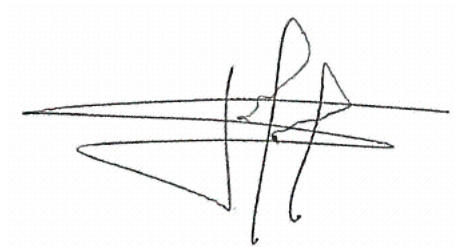
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'S' followed by a flourish.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'F' and 'J' followed by a flourish.

Fabian JORDAN



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Présenté lors du conseil d'agglomération du 13 octobre 2025

Sommaire

I- DYNAMIQUES TERRITORIALES	3
A. m2A, territoire de 39 communes	3
B. Une population globalement en faible hausse, vieillissante avec un nombre de ménages en augmentation	4
C. Des perspectives d'une population en baisse et plus âgée d'ici 2070 avec un accroissement du nombre de ménages	6
D. Un nombre de logements en hausse porté par un besoin lié à la baisse de la taille moyenne des ménages	8
E. Un habitat ancien dans lequel la part des propriétaires diminue	9
F. m2A, un territoire économiquement dynamique	10
G. Un contexte national de défis à relever	11
i) Défi au niveau des finances publiques	11
ii) Défi économique	12
iii) Défi environnemental	13
H. Un projet local de territoire ambitieux	14
I. Des orientations politiques affirmées pour l'élaboration du budget 2026, dans le respect des valeurs de m2A	14
II- RETROSPECTIVE 2019-2025	15
A. Evolution des dépenses entre 2019 et 2025	15
B. Focus sur les dépenses de personnel	19
C. Evolution des recettes entre 2019 et 2025	21
i) Vue d'ensemble	21
ii) La fiscalité	22
iii) Les produits des services	22
iv) Les dotations de l'Etat	24
D. Evolution de l'épargne	25
E. Les dépenses d'investissement	27
F. La dette	27
III- PROSPECTIVE 2026-2028	30
A. Les principales hypothèses retenues en matière de dépenses	31
B. Projection 2026-2028 des dépenses	31
C. Les principales hypothèses retenues en matière de recettes	32
D. Projection 2026-2028 des recettes	33
E. Programmation pluriannuelle des investissements	33
F. Evolution future de la dette	34
G. Les ratios financiers	36
H. Evolution de la dette garantie	37
IV- CONCLUSION	37

INTRODUCTION

En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat d'orientations budgétaires doit se tenir au sein du conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Un rapport d'orientations budgétaires doit être présenté à cette occasion pour être débattu.

La forme de ce rapport étant libre, le présent document a été structuré en quatre parties :

- (I) Une présentation du contexte local et général visant à rappeler quelques caractéristiques territoriales de la collectivité ainsi que le contexte macroéconomique dans lequel elle évolue pour l'élaboration de son budget primitif 2026 ;
- (II) Une partie rétrospective présentant une version agrégée des finances de m2A entre 2019 et 2025 ;
- (III) Une partie prospective pour les années 2026 à 2028 exposant les hypothèses retenues pour guider les budgets à venir de m2A ;
- (IV) Une synthèse des grandes orientations politiques pour le budget primitif 2026.

m2A est une intercommunalité dont le territoire est dynamique, engagée dans de nombreux projets inscrits dans son projet de territoire Vision 2030 et qui peut compter sur des finances saines grâce à ses choix de gestion. Le présent rapport d'orientations budgétaires s'inscrit pleinement dans cette continuité.

I- DYNAMIQUES TERRITORIALES

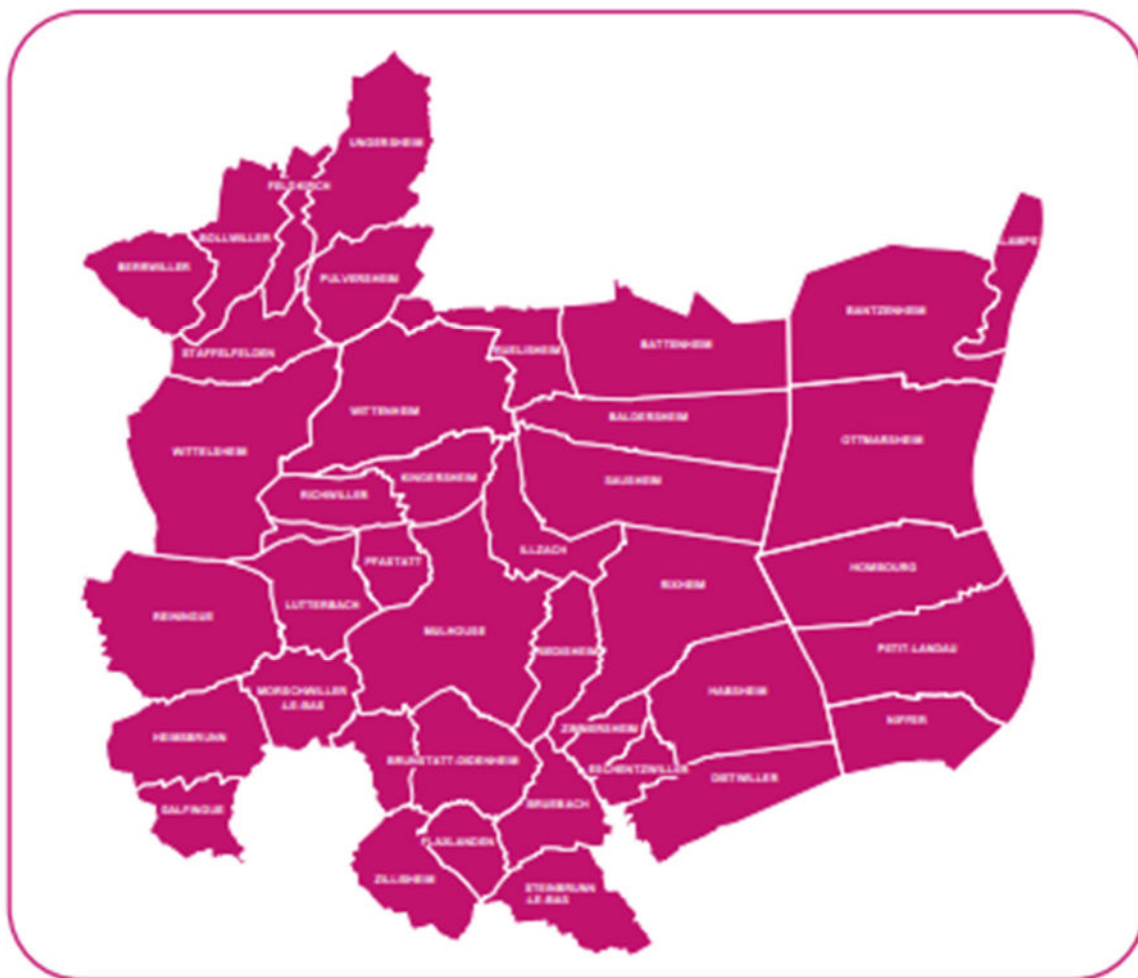
A. m2A, territoire de 39 communes

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est une intercommunalité créée le 1^{er} janvier 2010. Elle est issue de la fusion de trois intercommunalités préexistantes – la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), la Communauté de communes des Collines (CoCoCo) et la Communauté de communes de l'Île Napoléon (CCIN) – rejointes par les communes de Galfingue, Heimsbrunn, Illzach et Pfattatt. Steinbrunn-le-Bas a rejoint m2A le 1^{er} janvier 2013 et Wittelsheim le 1^{er} janvier 2014. Le 1^{er} janvier 2017, suite à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS) a fusionné avec m2A.

Au 1^{er} janvier 2025, m2A compte 39 communes pour 440 km². Sa population s'élève à 272 950 habitants¹. Au 1^{er} janvier 2025, elle est ainsi la 30^{ème} intercommunalité de France en termes de population (sur 1 254) et la 8^{ème} communauté d'agglomération (sur 230)².

¹ INSEE, 2022 ([Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de Mulhouse Alsace Agglomération \(200066009\)](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009))
| Insee - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>).

² <https://www.data.gouv.fr/datasets/base-nationale-sur-les-intercommunalites/>.



B. Une population globalement en faible hausse, vieillissante avec un nombre de ménages en augmentation

L'augmentation de la population de m2A s'établit à +0,3% entre 2014 et 2020, soit au-dessus de l'évolution de la population du Grand-Est (+0,1%), mais en dessous de celle de la France (+2%) ou du Haut-Rhin (+1%).³

Sur la période 2011-2022, la population est globalement vieillissante avec une proportion des plus de 60 ans qui augmente⁴ :

³ AFUT, « Contexte et perspectives démographiques dans la région mulhousienne – évolutions et tendances », mars 2024.

⁴ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

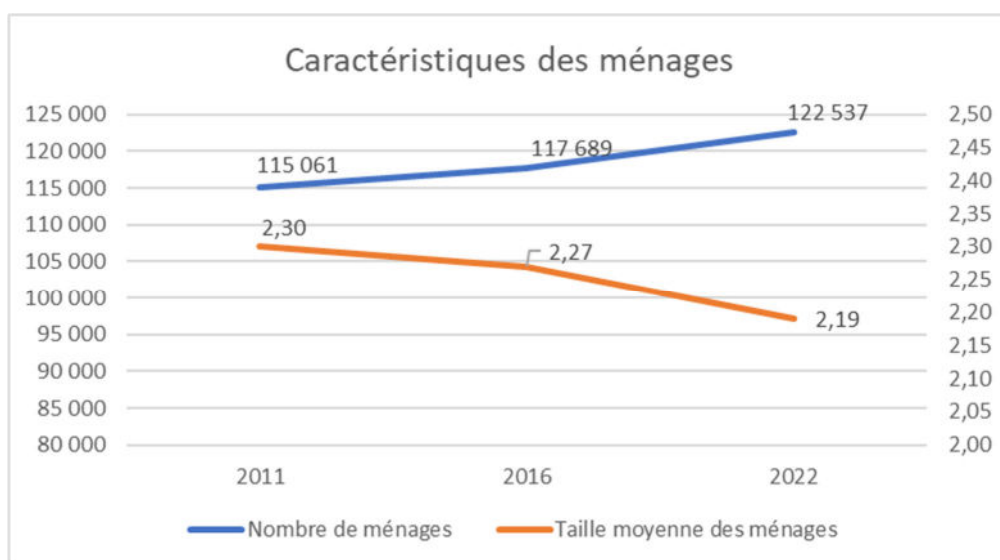
POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	270 116	100,0	272 712	100,0	272 950	100,0
0 à 14 ans	50 875	18,8	52 129	19,1	48 873	17,9
15 à 29 ans	50 321	18,6	47 698	17,5	47 077	17,2
30 à 44 ans	53 724	19,9	52 653	19,3	51 280	18,8
45 à 59 ans	55 010	20,4	54 077	19,8	53 924	19,8
60 à 74 ans	37 557	13,9	42 327	15,5	46 385	17,0
75 ans ou plus	22 629	8,4	23 828	8,7	25 411	9,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

On observe également une augmentation du nombre de ménages, ces derniers tendant à être d'une taille plus réduite⁵ :



La composition des ménages met également en avant une forte croissance des femmes et des hommes seuls, une diminution des familles avec enfants, mais peu d'évolution concernant les familles monoparentales⁶ :

⁵ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

⁶ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

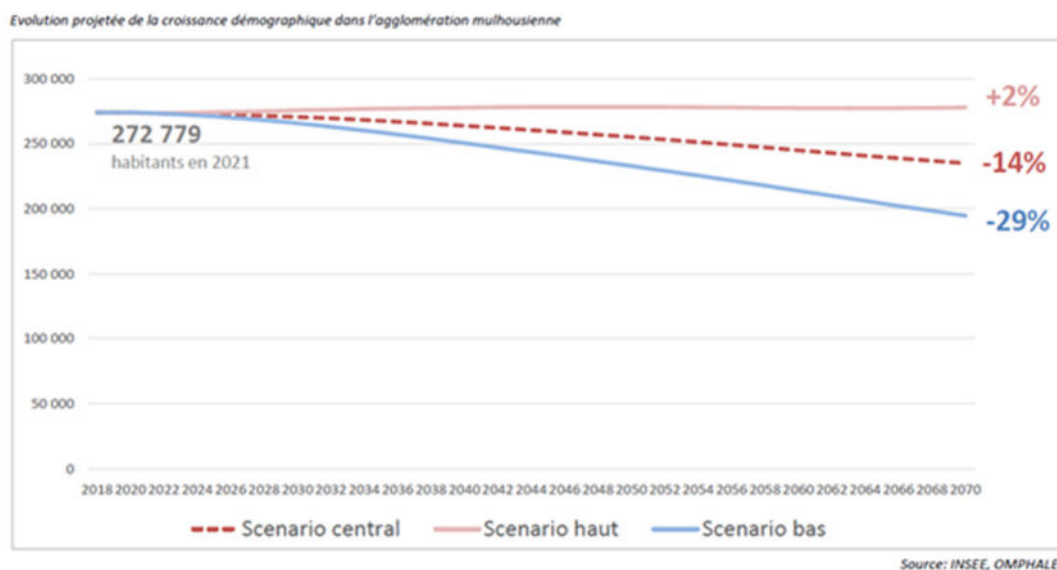
Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
Ensemble	115 061	100,0	117 689	100,0	122 537	100,0	264 151	267 045	267 383
Ménages d'une personne	38 854	33,8	41 152	35,0	47 291	38,6	38 854	41 152	47 291
Hommes seuls	16 636	14,5	18 251	15,5	21 806	17,8	16 636	18 251	21 806
Femmes seules	22 218	19,3	22 901	19,5	25 484	20,8	22 218	22 901	25 484
Autres ménages sans famille	2 212	1,9	2 262	1,9	1 571	1,3	5 365	5 466	3 463
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	73 996	64,3	74 276	63,1	73 675	60,1	219 932	220 427	216 630
Un couple sans enfant	30 428	26,4	30 688	26,1	31 101	25,4	62 319	62 560	63 576
Un couple avec enfant(s)	32 495	28,2	31 919	27,1	30 138	24,6	128 104	126 786	120 130
Une famille monoparentale	11 073	9,6	11 669	9,9	12 435	10,1	29 508	31 081	32 923

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

C. Des perspectives d'une population en baisse et plus âgée d'ici 2070 avec un accroissement du nombre de ménages

Les différents scénarios prévoient une baisse de la population, s'inscrivant dans le contexte national de la perte d'un habitant sur sept d'ici 2070⁷ :



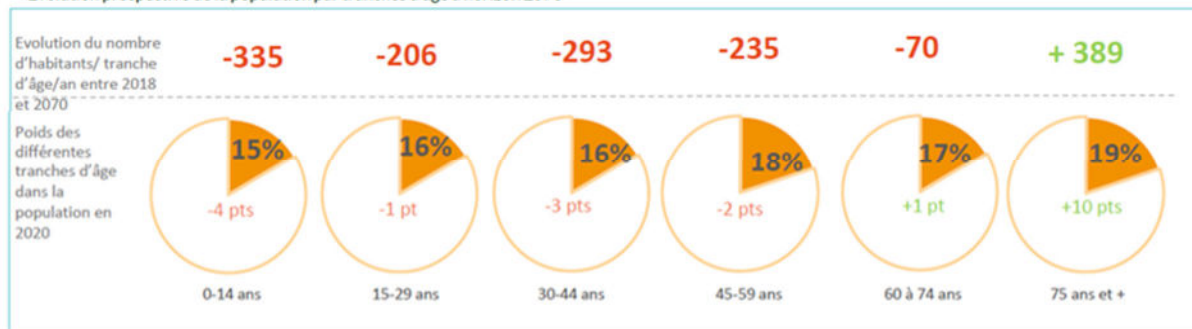
Source : AFUT, op.cit., 2024.

La croissance des plus de 75 ans dans la population serait très forte et la baisse des enfants très marquée⁸ :

⁷ AFUT, op. cit., mars 2024.

⁸ AFUT, op. cit., mars 2024.

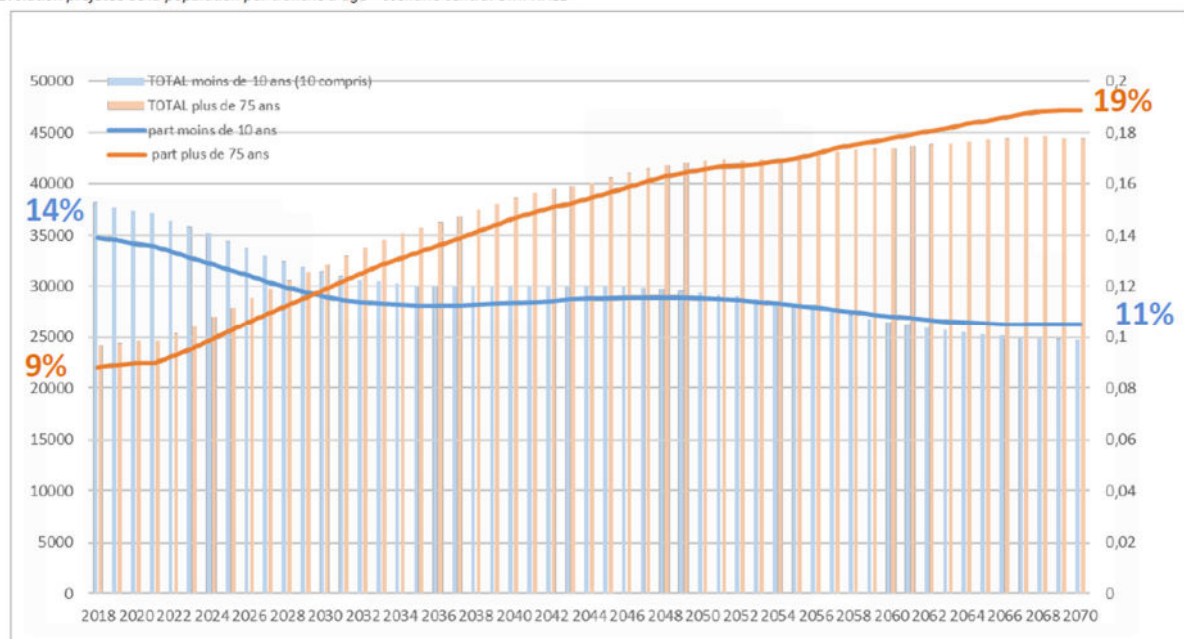
Evolution prospective de la population par tranches d'âge à horizon 2070



Source : AFUT, op.cit., 2024.

La composition de la population évoluerait progressivement en ce sens avec un basculement aux alentours de 2030⁹ :

Evolution projetée de la population par tranche d'âge – scénario central OMPHALE

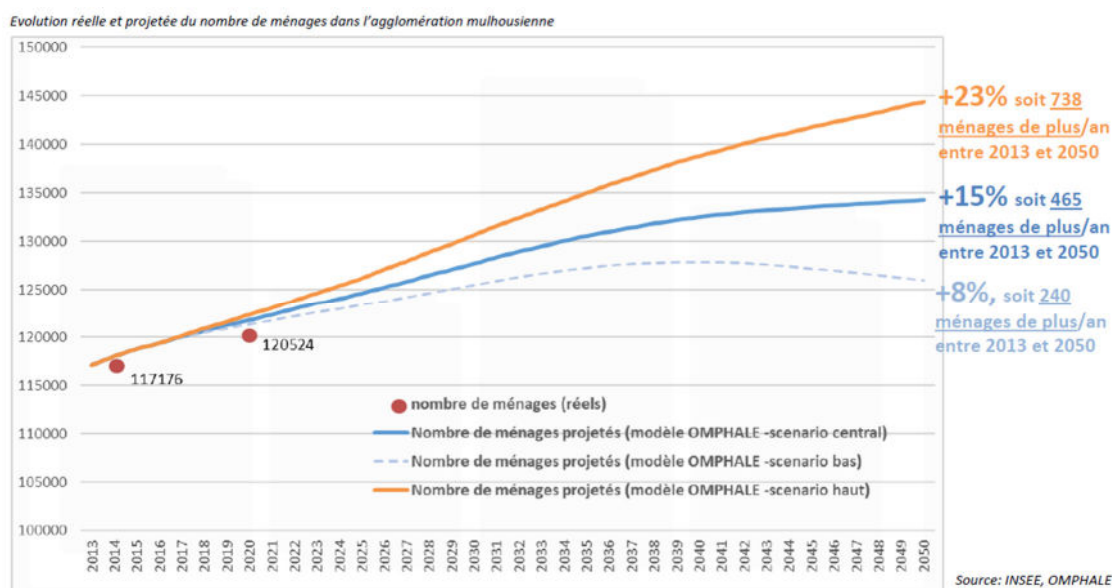


Source: INSEE, OMPHALE

Source : AFUT, op.cit., 2024.

⁹ AFUT, op. cit., mars 2024.

Le nombre de ménages resterait croissant¹⁰ :



Source : AFUT, op.cit., 2024.

D. Un nombre de logements en hausse porté par un besoin lié à la baisse de la taille moyenne des ménages

Le nombre de logements sur le territoire de m2A a augmenté de 4% entre 2016 et 2022¹¹ :

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Ensemble	74 422	89 259	96 498	103 226	112 402	121 795	127 916	133 515	138 820
Résidences principales	70 720	82 639	89 829	95 730	103 229	111 387	115 066	117 747	122 106
Résidences secondaires et logements occasionnels	327	525	860	1 685	1 225	702	664	1 284	1 943
Logements vacants	3 375	6 095	5 809	5 811	7 948	9 707	12 186	14 484	14 771

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombremments, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

¹⁰ AFUT, op. cit., mars 2024.

¹¹ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

Malgré une hausse du nombre de logements vacants, leur proportion diminue entre 2016 et 2022¹² :

LOG T1bis - Catégories de logements

Catégorie de logement	2011	2016	2022
Résidences principales	90,0	88,2	88,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	0,5	1,0	1,4
Logements vacants	9,5	10,8	10,6

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

L'évolution à la hausse du nombre de résidences principales s'explique de plus en plus par une taille moyenne des ménages plus faible¹³ :

LOG T2bis - Contributions à l'évolution du nombre de résidences principales

Contributions	2011-2016	%	2016-2022	%
Évolution totale	2 681	2,1	4 359	3,3
dû à l'effet taille des ménages	1 364	1,1	4 256	3,2
dû à l'effet démographique	1 317	1,0	103	0,1

Note : l'évolution du nombre de ménages (donc de résidences principales) peut se découper en deux effets, l'effet "taille des ménages" et l'effet "évolution démographique". En effet, la baisse de la taille moyenne des ménages implique que le besoin en logement augmente même si la population restait stable. Le complément est appelé effet démographique. Ces effets peuvent être positifs ou négatifs.

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

E. Un habitat ancien dans lequel la part des propriétaires diminue

Plus de la moitié des résidences principales a été construite entre 1946 et 1990¹⁴ :

LOG T5 - Résidences principales en 2022 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2020	120 435	100,0
Avant 1919	7 759	6,4
De 1919 à 1945	14 794	12,3
De 1946 à 1970	31 459	26,1
De 1971 à 1990	33 165	27,5
De 1991 à 2005	18 938	15,7
De 2006 à 2019	14 321	11,9

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

¹² INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

¹³ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

¹⁴ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

Si les propriétaires demeurent majoritaires dans le statut d'occupation des résidences principales, cette part tend à diminuer au profit de celle des locataires¹⁵ :

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation								
Statut d'occupation	2011		2016		2022			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	115 066	100,0	117 747	100,0	122 106	100,0	267 370	15,7
Propriétaire	63 225	54,9	63 708	54,1	65 394	53,6	149 203	21,7
Locataire	49 634	43,1	51 859	44,0	54 471	44,6	113 740	8,4
dont d'un logement HLM loué vide	17 843	15,5	19 318	16,4	19 669	16,1	47 458	10,9
Logé gratuitement	2 207	1,9	2 180	1,9	2 240	1,8	4 428	15,4

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

F. m2A, un territoire économiquement dynamique

En 2022, le territoire de m2A comptait 18 130 entreprises et 109 878 emplois¹⁶.

Entre 2011 et 2022, la part du nombre d'actifs dans la population des 15-64 ans a augmenté (passant de 71,5% à 73,0%) avec en particulier une baisse de la part des chômeurs (passant de 11,8% à 11,3%)¹⁷ :

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité				
Type d'activité	2011	2016	2022	
Ensemble	174 823	171 261	169 285	
Actifs en %	71,5	72,2	73,0	
Actifs ayant un emploi en %	59,6	58,9	61,6	
Chômeurs en %	11,8	13,3	11,3	
Inactifs en %	28,5	27,8	27,0	
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,3	9,2	9,5	
Retraités ou préretraités en %	8,1	6,9	5,5	
Autres inactifs en %	11,1	11,6	12,0	

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

Le territoire de m2A est toutefois marqué par une baisse de la proportion des ouvriers dans ses emplois¹⁸ :

¹⁵ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

¹⁶ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

¹⁷ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

¹⁸ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

EMP G3 - Emplois par groupe socioprofessionnel

	2011	2016	2022
Agriculteur	0,2	0,2	0,2
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	4,9	5,2	5,9
Cadres	12,8	13,3	15,1
Profession intermédiaire	27,5	28,2	29,4
Employé	28,2	28,4	26,5
Ouvrier	26,4	24,7	22,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066009>.

Les récentes annonces d'installation d'entreprises (Microsoft à Petit-Landau notamment) conforteront ce dynamisme économique en l'inscrivant dans les tendances actuelles (développement des *datacenters*).

G. Un contexte national de défis à relever

L'élaboration du budget primitif 2026 se fait dans un contexte national de défis à relever.

i) Défi au niveau des finances publiques

Il s'agit tout d'abord de la situation des finances publiques françaises qui se révèle particulièrement dégradée par rapport à celles de ses voisins européens : la France est le troisième pays de l'Union européenne en termes d'endettement qui s'établit à 114% du PIB au 1^{er} trimestre 2025 (après la Grèce à 153% et l'Italie à 138%)¹⁹ et est le troisième pays en termes de déficit public qui s'établit à 5,8% du PIB en 2024 (après la Roumanie à 9,31% et la Pologne à 6,6%)²⁰. La note financière de la France a ainsi été dégradée ces dernières années par l'ensemble des principales agences de notation (Standard & Poor's en mai 2024, Moody's en décembre 2024 et Fitch en septembre 2025). La Commission européenne a en outre ouvert une procédure de déficit excessif en juillet 2024 à l'encontre de la France en raison du dépassement en 2023 de la limite de déficit public fixé à 3% par le Pacte de stabilité et de croissance.²¹

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027, adoptée le 18 décembre 2023 et qui définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027, prévoit un objectif d'évolution des dépenses locales de 1,5% en 2025 (équivalent au taux d'inflation moins 0,5 points). Aucun mécanisme contraignant n'est toutefois prévu à ce stade.

¹⁹ <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/la-dette-publique-des-etats-de-l-union-europeenne/>.

²⁰ <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/le-deficit-public-des-etats-de-l-union-europeenne/>.

²¹ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/294670-deficit-public-excessif-7-pays-de-lue-concernes-dont-la-france>.

■ Chapitre III : Le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales (Article 17)

► Article 17

I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

III. - Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu au II, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

IV. - Pour l'application du III, les dépenses réelles de fonctionnement sont retraitées des dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, définies respectivement aux articles L. 262-24, L. 232-1 et L. 245-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que des dépenses exposées au titre de l'aide sociale à l'enfance, définies à l'article L. 222-1 du même code. Les conditions d'application du présent IV sont précisées par décret.

Source : www.legifrance.fr

Enfin, le budget primitif 2026 s'élabore dans un contexte où le Premier Ministre a annoncé le 15 juillet 2025 vouloir réduire le déficit public à 4,6% en 2026 en faisant notamment porter un effort significatif sur les collectivités territoriales.

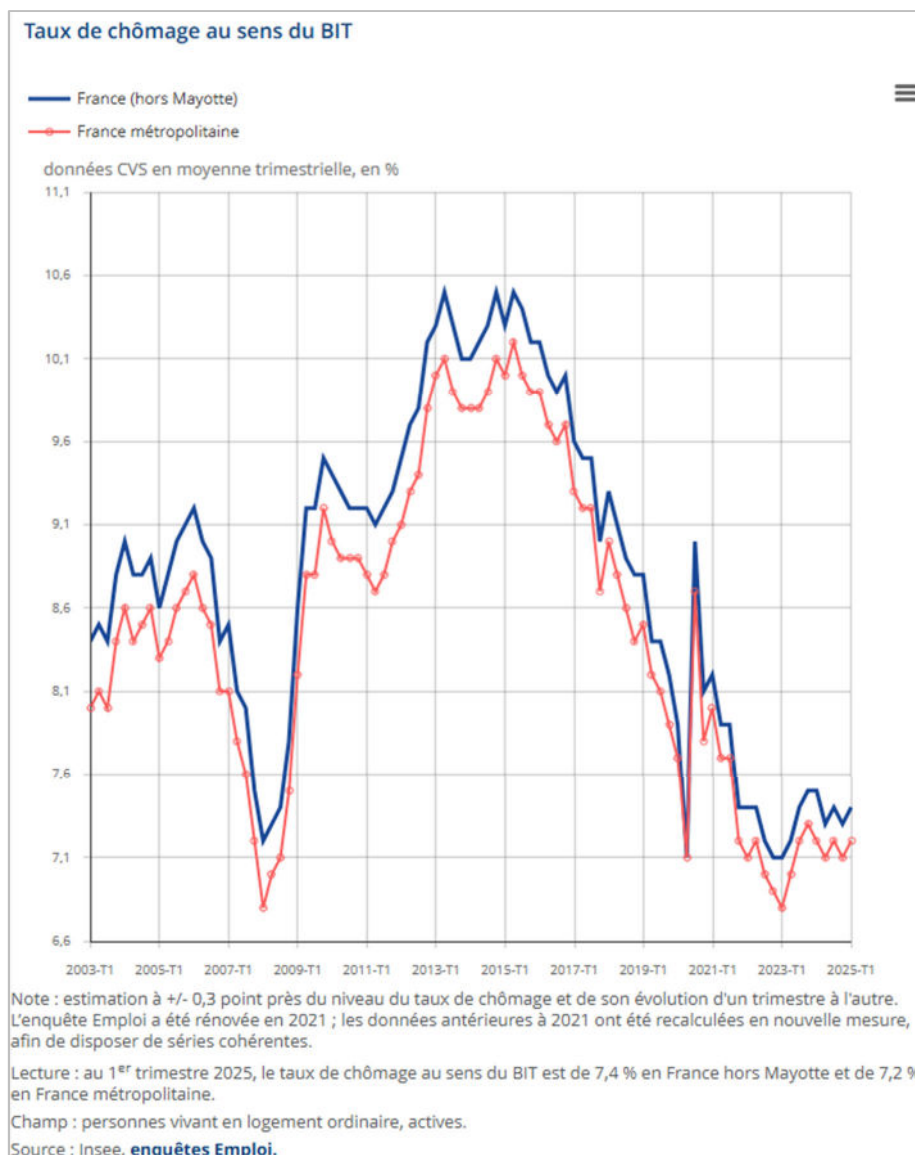
ii) Défi économique

Les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France²² prévoient :

- un recul de l'inflation à +1,0 % en moyenne en 2025, puis à +1,4 % en 2026 et +1,8% en 2027 (après avoir atteint +2,3% en moyenne annuelle en 2024) ; cela s'expliquant par un reflux net des prix de l'énergie malgré une baisse plus lente de l'inflation dans les services ;
- une croissance de +0,6 % en 2025, puis de +1,0% en 2026 et +1,2% en 2027 ;
- une hausse transitoire du taux de chômage en 2025 et 2026 puis une baisse pour s'établir à 7,4 % en fin d'année 2027 (retrouvant le niveau de 2024).

Le taux de chômage, bas par rapport à ces dernières années, met d'autant plus en exergue le défi de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de ceux de m2A.

²² <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-juin-2025>.



Source : INSEE, *L'essentiel sur le chômage*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248>

Enfin, l'arrivée et le déploiement de l'intelligence artificielle pourraient amener à un bouleversement profond des pratiques et à une évolution forte des métiers.

iii) Défi environnemental

Le réchauffement climatique s'est établi en 2024 à +1,6°C par rapport à l'ère préindustrielle, selon le service européen Copernicus sur le changement climatique.²³ 2024 est ainsi la première année à dépasser le seuil de +1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Dans ce contexte, l'Union européenne s'est dotée d'un objectif de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.²⁴ La décarbonation de l'industrie s'inscrit dans cet objectif et se traduit notamment sur le territoire de m2A par le projet de Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBaC) dans la bande rhénane.

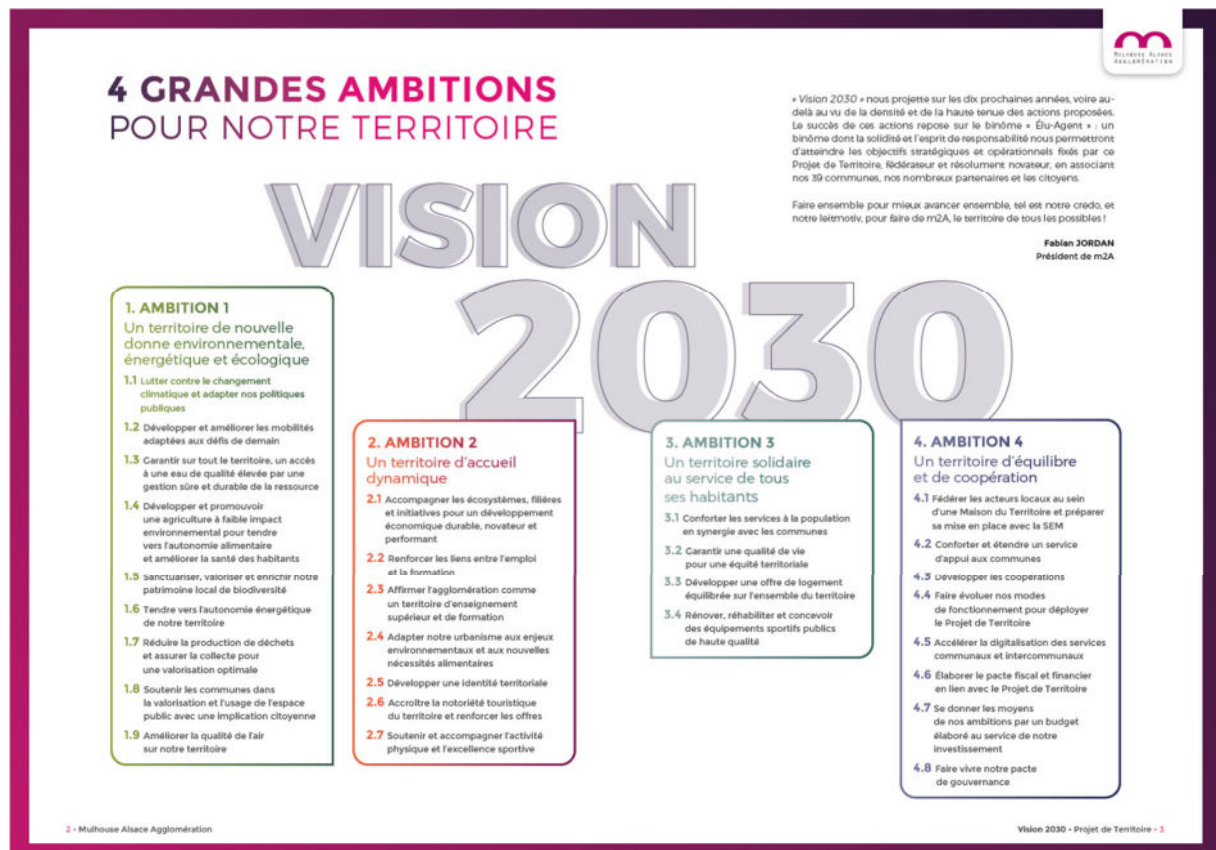
²³ <https://climate.copernicus.eu/global-climate-highlights-2024>

²⁴ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/fit-for-55/>

H. Un projet local de territoire ambitieux

m2A s'est doté d'un projet de territoire ambitieux. Intitulé Vision 2030, il a été adopté par le conseil d'agglomération le 22 novembre 2021. Il guide les réalisations du mandat 2020-2026.

Vision 2030 est structuré autour de quatre axes volontaristes (un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique ; un territoire d'accueil dynamique ; un territoire solidaire au service de tous ses habitants ; un territoire d'équilibre et de coopération), de 28 enjeux et de 275 objectifs opérationnels.



La mise en œuvre de Vision 2030 se double d'un engagement de m2A dans le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique ». Porté par l'ADEME, ce programme propose un outil de planification territoriale de la transition écologique articulé avec le projet de territoire.

I. Des orientations politiques affirmées pour l'élaboration du budget 2026, dans le respect des valeurs de m2A

Les orientations suivantes ont été fixées dans la lettre de cadrage qui a été adressée en juillet 2025 pour guider le travail de recensement des propositions budgétaires :

- recherche accrue d'économies en cherchant à diminuer les dépenses de fonctionnement de l'Agglomération et à augmenter ses recettes dans une démarche d'effort partagé entre usagers, contribuables et partenaires ;

- attention particulière à la masse salariale en questionnant les missions actuellement réalisées et l'organisation de chaque direction avec un objectif global de maîtrise du nombre d'ETP (Equivalents Temps Plein) employés au sein de la collectivité ;
- attention spécifique aux subventions qui sont versées en questionnant chaque subvention de fonctionnement aux partenaires extérieurs (hors dispositifs contractuels de type DSP) ;
- lissage des projets figurant dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) actuelle afin d'étendre celle-ci jusqu'en 2032 et priorisation des projets faisant l'objet d'un fort cofinancement pour limiter la charge nette pour l'Agglomération.

L'élaboration du budget primitif 2026 se fait dans le respect de l'ADN de m2A qu'est la co-construction. Ainsi des dialogues budgétaires se sont tenus en septembre et octobre 2025 et seront suivis d'une réunion de direction de l'exécutif pour la présentation des arbitrages qui seront nécessaires à l'équilibre du budget primitif. Il s'agit de « faire ensemble pour mieux avancer ensemble ».

II- RETROSPECTIVE 2019-2025

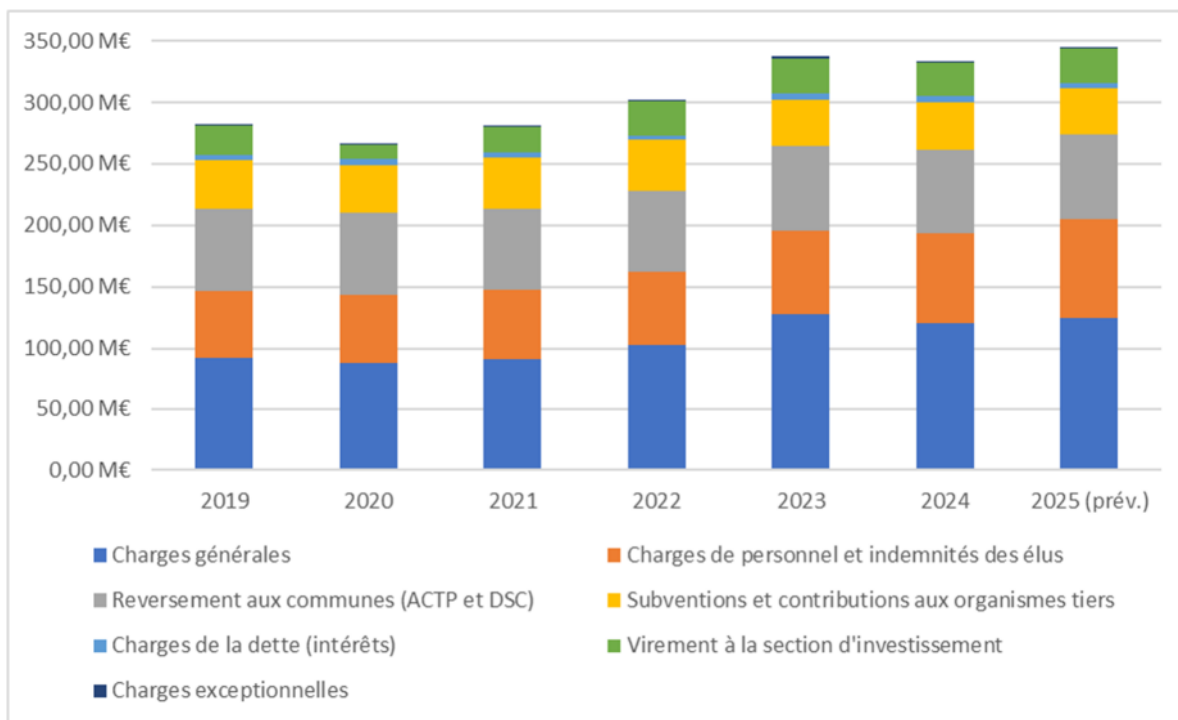
Afin de donner une vision d'ensemble de l'action de la collectivité, la présentation de la rétrospective 2019-2025 se fait de manière agrégée entre le budget principal, le budget annexe de l'eau, le budget annexe des transports urbains et le budget annexe du chauffage urbain (en neutralisant les flux croisés entre ces budgets). Les budgets annexes de la ZA de Bantzenheim, de la ZA Amélie IV et de l'Investissement Territorial Intégré ne sont pas pris en compte au regard de leur faible impact.

A. Evolution des dépenses entre 2019 et 2025

La présentation de l'évolution agrégée des dépenses fait apparaître une augmentation moyenne de +3% par an entre 2019 et 2022. La hausse importante constatée en 2023 (+12%) s'explique en partie par la création du budget annexe de l'eau, mais aussi par l'impact des coûts de l'énergie. En 2025, le compte administratif projeté fait apparaître une hausse de +3,55% qui s'explique principalement par la dynamique des charges de personnel.

Dans le détail, on peut relever les quelques points suivants :

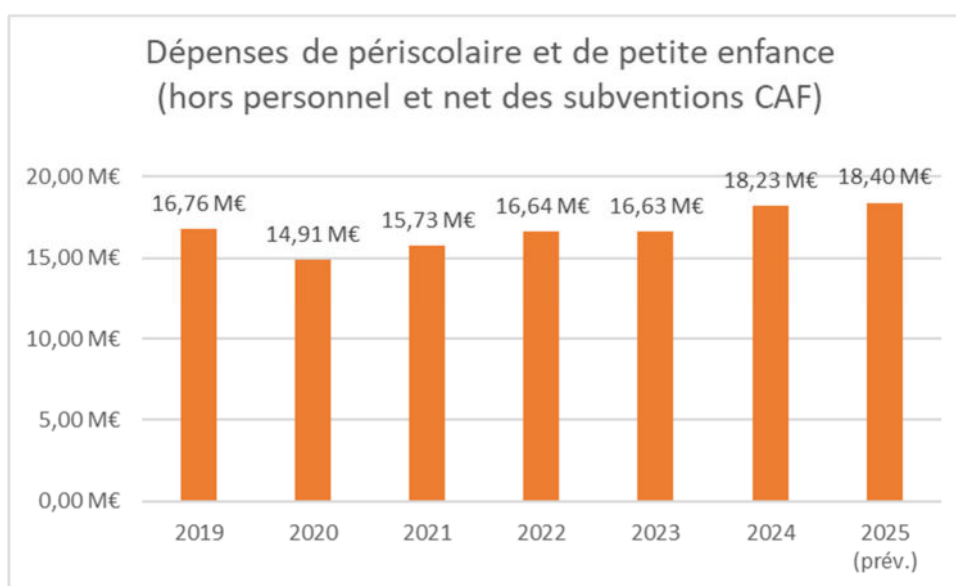
- Une hausse des charges de personnel en 2025 en raison de la revalorisation du régime indemnitaire, de l'accroissement du temps de travail des agents périscolaires et de l'augmentation des cotisations sociales à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) ;
- Une hausse du reversement aux communes à partir de 2023 en raison de l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire (DSC) passant de 1 M€ à 3 M€ ;
- Une baisse des subventions en 2023 en raison d'un changement dans le versement des aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui transitaient auparavant par m2A avant d'être versées aux structures de petite enfance.



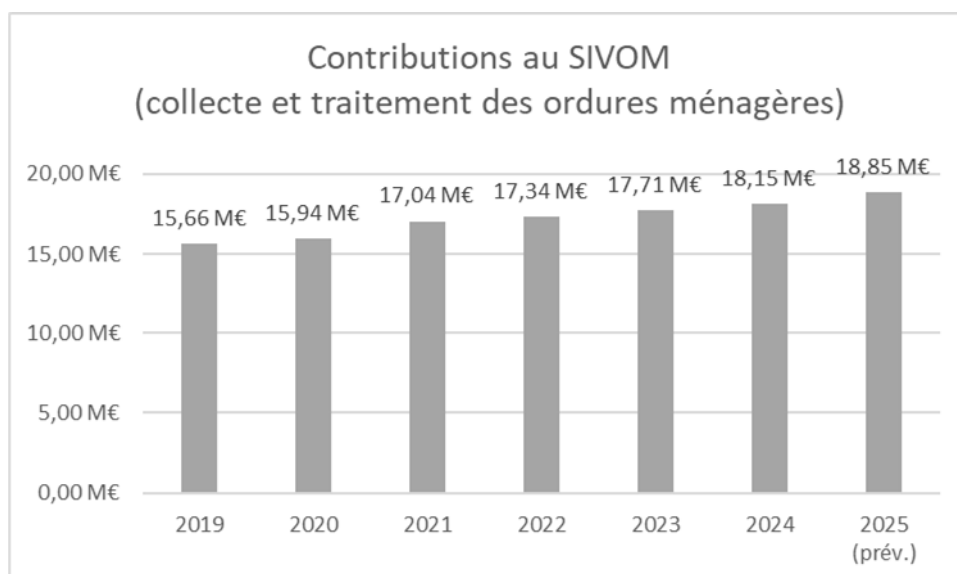
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Charges générales	92,63 M€	87,82 M€	91,33 M€	102,72 M€	128,12 M€	120,36 M€	124,64 M€
Charges de personnel et indemnités des élus	53,96 M€	55,64 M€	56,15 M€	59,02 M€	68,04 M€	73,07 M€	80,91 M€
Reversement aux communes (ACTP et DSC)	66,44 M€	66,37 M€	66,38 M€	66,29 M€	68,29 M€	68,29 M€	68,29 M€
Subventions et contributions aux organismes tiers	39,69 M€	39,49 M€	40,91 M€	41,40 M€	37,34 M€	37,98 M€	37,58 M€
Charges de la dette (intérêts)	4,93 M€	4,44 M€	4,03 M€	3,95 M€	5,88 M€	5,49 M€	4,73 M€
Virement à la section d'investissement	23,24 M€	11,97 M€	21,16 M€	27,61 M€	27,62 M€	27,19 M€	28,05 M€
Charges exceptionnelles	0,19 M€	0,52 M€	1,49 M€	0,12 M€	1,88 M€	0,20 M€	0,19 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	281,08 M€	266,23 M€	281,45 M€	301,09 M€	337,16 M€	332,57 M€	344,39 M€

L'évolution de certains postes de dépenses significatifs peut être présentée en soulignant ainsi l'engagement fort de m2A en faveur de son territoire :

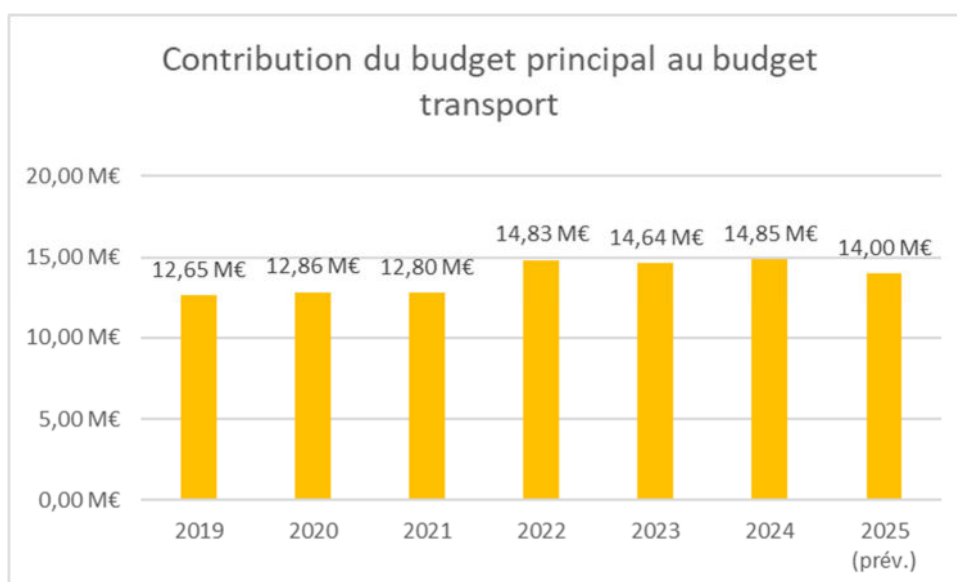
- Aider les familles : le périscolaire et de la petite enfance figurent dans les politiques publiques auxquelles m2A consacre le plus de moyens financiers et humains.



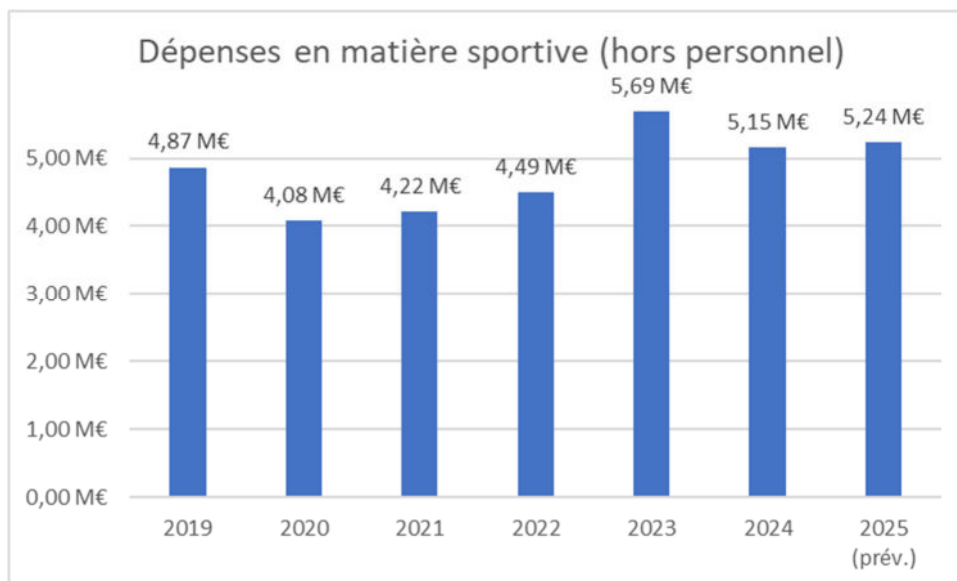
- Protéger l'environnement : si les contributions au SIVOM Mulhouse Sud Alsace ne reflètent pas la totalité de la dépense en faveur de la collecte et du traitement des ordures ménagères, leur montant élevé traduit toutefois l'importance que m2A accorde à cette compétence.



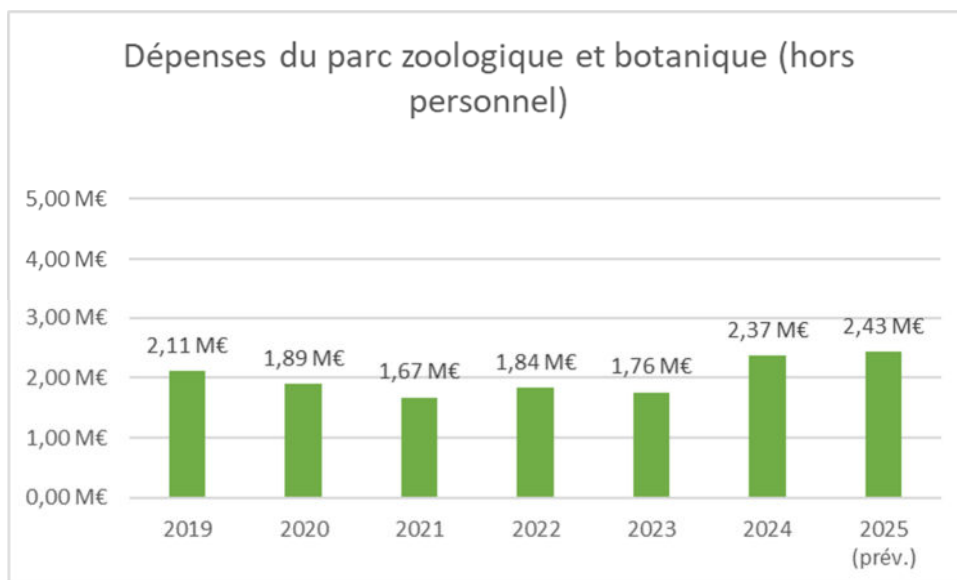
- Faciliter les mobilités : le budget annexe transport est financé par les usagers (produit des services), les entreprises (versement mobilité) et le contribuable par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal. Le niveau de cette dernière témoigne de l'engagement de m2A en faveur des mobilités.



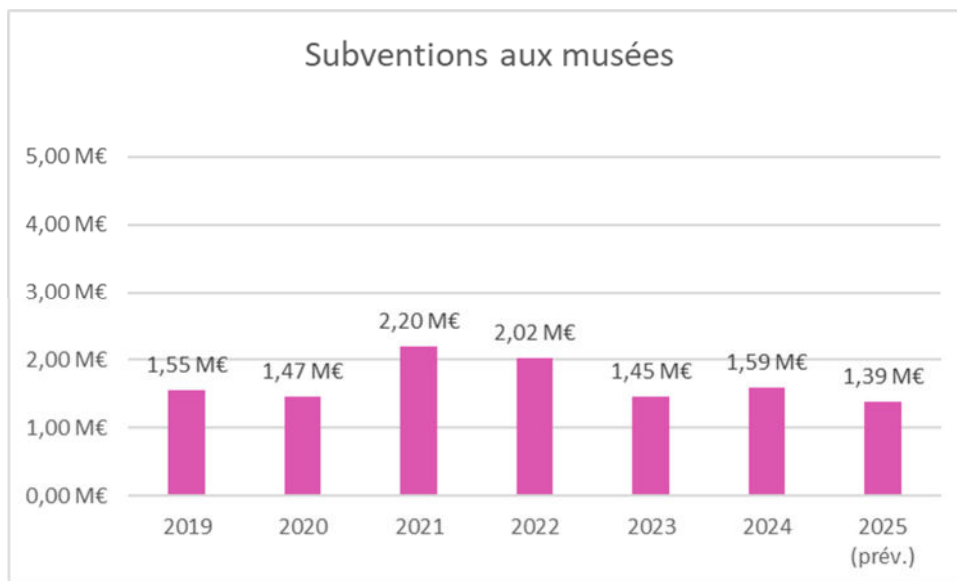
- Encourager le développement du sport : m2A conduit une politique sportive ambitieuse, notamment en gérant en régie de nombreux équipements sportifs (piscines, patinoire, centre sportif régional d'Alsace, etc.). Les moyens financiers alloués à cette politique publique sont ainsi conséquents et en hausse du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie en particulier.



- Sensibiliser à la protection de la biodiversité : m2A gère en régie le parc zoologique et botanique qui compte 1 200 animaux dans un jardin qui abrite plus de 3 000 plantes. L'ouverture de l'espace Horizon Afrique le 1^{er} août 2025 renforce cette orientation en faveur de la biodiversité avec l'accueil de 52 nouvelles espèces et la participation à 5 nouveaux programmes de conservation.



- Développer l'attractivité touristique : m2A consacre des moyens financiers significatifs au soutien des musées de son territoire qui constituent le premier pôle de musées techniques et scientifiques d'Europe.



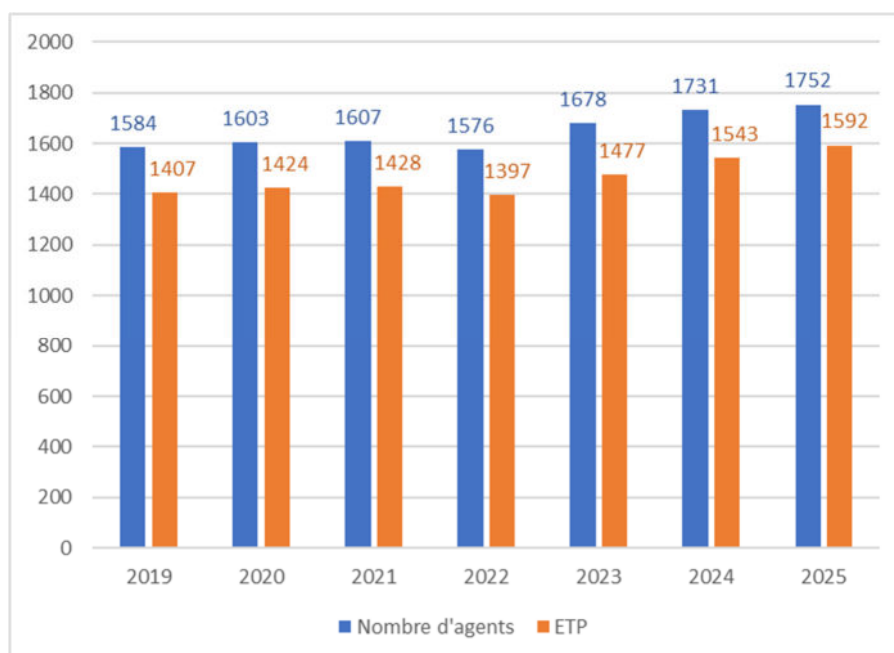
B. Focus sur les dépenses de personnel

La masse salariale (corrigée des remboursements faits par la Ville de Mulhouse au titre des agents mutualisés) est en augmentation, avec une hausse marquée en 2023 (atteignant 66,89M€ en raison de mesures nationales de revalorisation du point d'indice et de l'intégration des effectifs de la régie de l'eau pour +5,2 M€ entre 2022 et 2023) et en 2025 (en raison de la revalorisation du régime indemnitaire, de l'accroissement du temps de travail des agents périscolaires et de l'augmentation des cotisations sociales à la CNRACL pour un total de 79,75M€ pour la masse salariale).

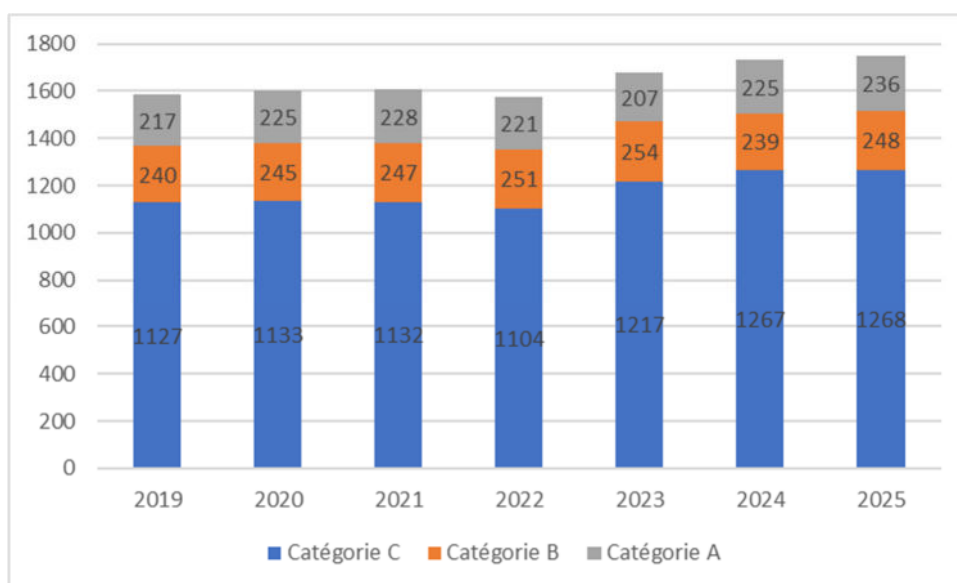
La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL (€)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Traitements indiciaires	50 948 226	51 832 615	52 199 268	52 415 194	58 237 988	60 416 950	61 970 000
NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	848 769	933 052	890 576	878 073	634 397	653 385	634 000
Régimes indemnitaires	7 763 481	8 083 950	8 024 616	8 447 210	9 738 878	10 526 000	13 535 000
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	1 068 822	1 080 262	1 078 568	883 850	824 035	878 652	825 000
Heures supplémentaires	1 222 307	1 240 939	1 336 873	1 419 350	1 344 724	1 870 687	2 280 000
Vacations (emplois aidés compris)	1 135 444	1 182 808	1 336 654	1 379 475	1 713 901	1 949 483	2 048 000
Astreintes	170 802	110 409	192 912	188 100	280 158	319 526	265 000
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	1 201 518	1 276 348	1 188 815	1 955 324	815 529	823 529	860 000
Autres charges de personnel (hors paie)	3 061 673	4 143 017	4 570 097	4 581 256	4 967 506	3 563 906	2 600 000
TOTAL	67 421 043	69 883 398	70 818 379	72 147 833	78 557 116	81 002 118	85 017 000

En nombre d'agents et d'ETP (équivalent temps plein), on relève une hausse sur la période avec une rupture en 2023 liée à la prise de compétence eau (111 agents et 109,63 ETP) :



En lien avec la nature des politiques publiques gérées par m2A, on note logiquement une prédominance des agents de catégorie C dans les effectifs :



Les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

AVANTAGE EN NATURE (€)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Logements	61 386	64 478	59 183	67 052	85 176	80 156	72 000
Repas	4 307	4 792	5 297	5 819	2 704	3 799	4 440
Véhicules	8 139	8 868	7 417	7 747	8 131	10 653	9 500
Plan de Déplacement Entreprise (PDE)	21 376	21 505	22 118	21 464	28 053	37 742	42 300
TOTAL	95 207	99 643	94 015	102 082	124 064	132 350	128 240

La durée effective du temps de travail respecte la durée légale depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales ayant entraîné une hausse annuelle de 42 heures du nombre d'heures travaillées.

m2A encourage la protection sociale complémentaire en participant à son financement :

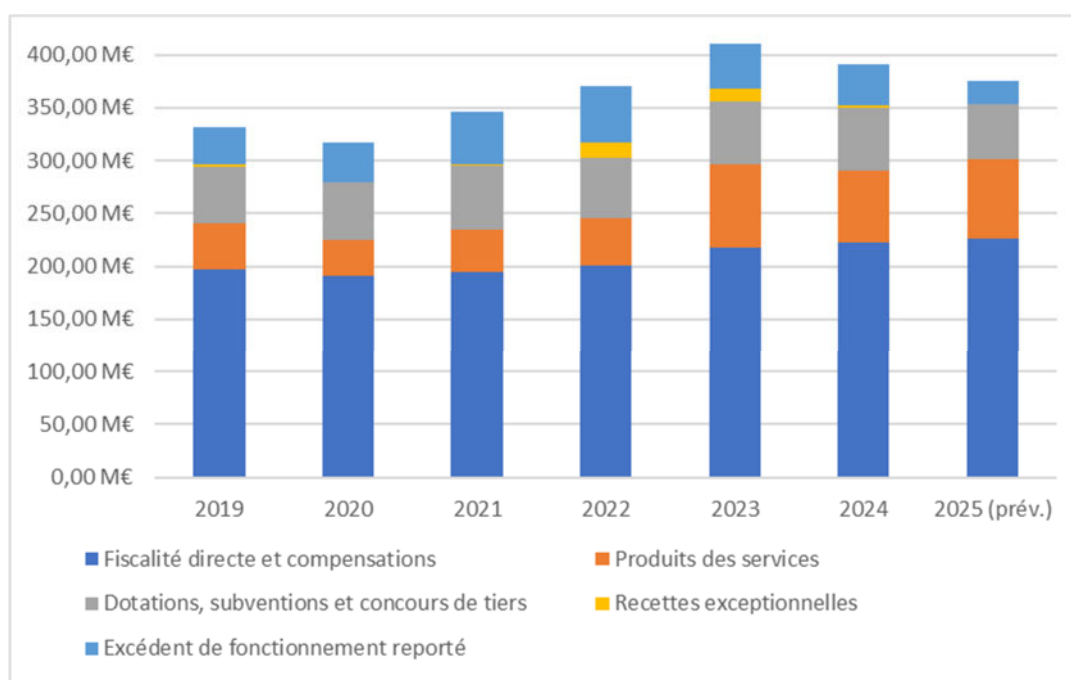
- Au 31 décembre 2024, 1 382 agents sont couverts au titre de la santé (couvrant 2 700 bénéficiaires, enfants et conjoints inclus) et 1 249 agents sont couverts au titre de la prévoyance, avec un niveau supérieur au minimum réglementaire fixé par le décret 2022-581 du 20 avril 2022 -> la participation varie de 22 € à 80 € par mois pour la santé (contre un minimum règlementaire de 15 €/mois) et est de 10,25 € par mois pour la prévoyance (contre un minimum règlementaire de 7 €/mois).
- La participation de m2A est modulée en fonction des revenus, de la composition familiale et des garanties choisies par les agents au sein des deux contrats sélectionnées (Muta Santé pour la santé et Generali pour la prévoyance).

C. Evolution des recettes entre 2019 et 2025

i) Vue d'ensemble

La présentation de l'évolution agrégée des recettes fait apparaître :

- une baisse des produits des services en 2020 en raison de la crise sanitaire ;
- une forte hausse des recettes en 2023 (+12,5%) liée à la création du budget annexe eau qui apporte des produits des services supplémentaires (+29,5 M€) et en lien avec des recettes fiscales dynamiques (+ 18 M€) ;
- des recettes 2024 et 2025 en repli en raison d'une diminution des excédents reportés, accentuée en 2024 par une diminution des produits des services en raison de difficultés rencontrées dans le traitement comptable des recettes de la régie de l'eau.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Fiscalité directe et compensations	197,52 M€	191,66 M€	194,58 M€	200,40 M€	218,10 M€	222,67 M€	225,99 M€
Produits des services	43,23 M€	33,46 M€	40,01 M€	45,86 M€	78,27 M€	68,33 M€	74,99 M€
Dotations, subventions et concours de tiers	53,95 M€	54,11 M€	60,49 M€	56,29 M€	59,80 M€	58,84 M€	52,10 M€
Recettes exceptionnelles	2,33 M€	0,13 M€	1,29 M€	14,39 M€	12,15 M€	2,22 M€	0,67 M€
Excédent de fonctionnement reporté	34,52 M€	38,43 M€	50,41 M€	53,12 M€	50,26 M€	39,00 M€	22,04 M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	331,56 M€	317,79 M€	346,79 M€	370,06 M€	418,58 M€	391,06 M€	375,79 M€

ii) La fiscalité

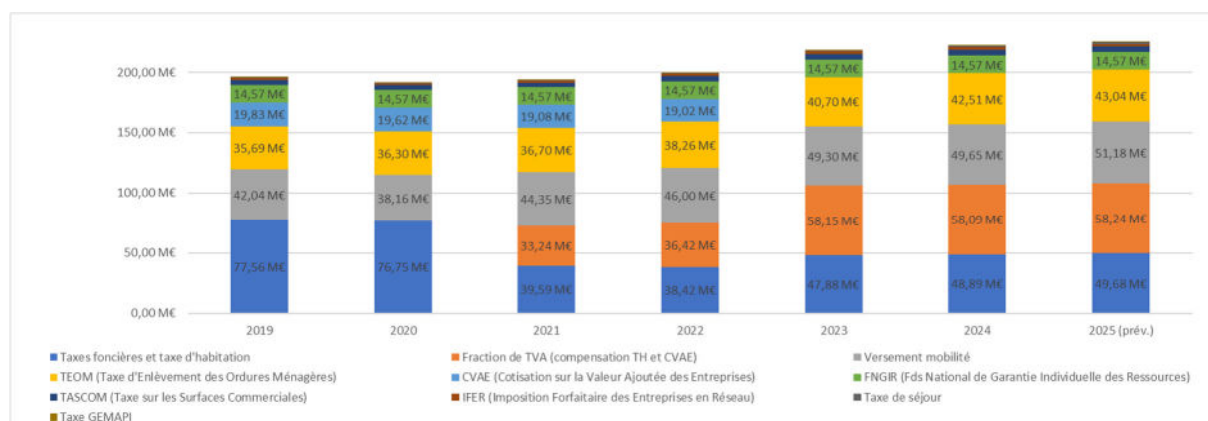
La fiscalité est maîtrisée avec une stabilité globale des taux sur la période 2019-2025, à l'exception de l'année 2023 qui se caractérise par une hausse de la taxe sur le foncier bâti :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation (résidence principale et/ou secondaire)	10,06%	10,06%	10,06%	10,06%	10,06%	10,06%	10,06%
Taxe sur le foncier bâti	1,58%	1,58%	1,58%	1,58%	3,58%	3,58%	3,58%
Taxe sur le foncier non bâti	4,78%	4,78%	4,78%	4,78%	4,78%	4,78%	4,78%
Cotisation foncière des entreprises	26,36%	26,36%	26,36%	26,36%	26,36%	26,36%	26,36%
Versement mobilité	2%*	2%*	2%	2%	2%	2%	2%

*ex-CCPFRS : 1,20% *ex-CCPFRS : 1,60%

En ce qui concerne les recettes fiscales et leur compensation, on relève :

- Un dynamisme lié à l'évolution des bases ;
- La disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales à partir de 2021, compensée par une fraction de TVA ;
- La disparition de la CVAE à partir de 2023 compensée par une fraction de TVA.



Evolution des principales recettes fiscales	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Taxes foncières et taxe d'habitation	77,56 M€	76,75 M€	39,59 M€	38,42 M€	47,88 M€	48,89 M€	49,68 M€
Fraction de TVA (compensation TH et CVAE)	0,00 M€	0,00 M€	33,24 M€	36,42 M€	58,15 M€	58,09 M€	58,24 M€
Versement mobilité	42,04 M€	38,16 M€	44,35 M€	46,00 M€	49,30 M€	49,65 M€	51,18 M€
TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	35,69 M€	36,30 M€	36,70 M€	38,26 M€	40,70 M€	42,51 M€	43,04 M€
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	19,83 M€	19,62 M€	19,08 M€	19,02 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
FNGIR (Fds National de Garantie Individuelle des Ressources)	14,57 M€	14,57 M€	14,57 M€	14,57 M€	14,57 M€	14,57 M€	14,57 M€
TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)	4,18 M€	3,84 M€	3,81 M€	4,29 M€	4,65 M€	4,89 M€	4,58 M€
IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises en Réseau)	1,54 M€	1,60 M€	1,64 M€	1,75 M€	1,99 M€	2,17 M€	2,20 M€
Taxe de séjour	0,79 M€	0,59 M€	0,72 M€	0,75 M€	0,96 M€	1,20 M€	1,35 M€
Taxe GEMAPI	0,45 M€	0,45 M€	0,43 M€	0,42 M€	0,42 M€	0,60 M€	0,64 M€
TOTAL	196,64 M€	191,87 M€	194,11 M€	199,90 M€	218,61 M€	222,58 M€	225,48 M€

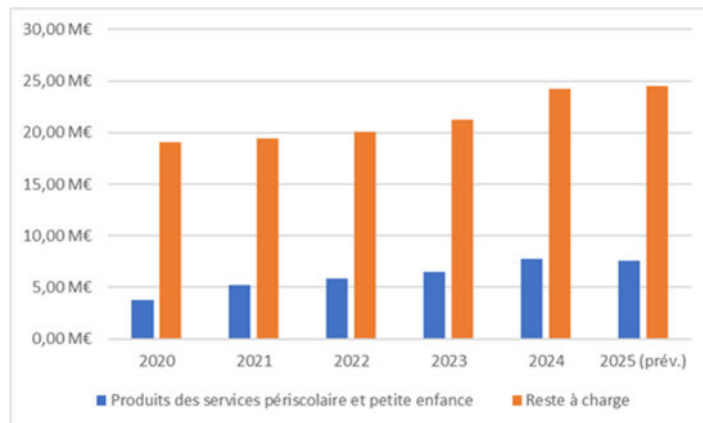
iii) Les produits des services

Les produits des services sont en forte augmentation sur la période 2019-2022 en raison de la prise de compétence eau en 2023 amenant les recettes afférentes des usagers et d'un travail mené sur la

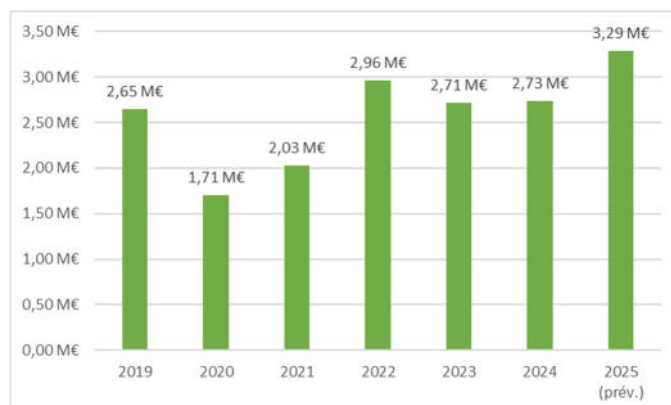
tarification du périscolaire et petite enfance, du transport, des sports et du parc zoologique et botanique.

En se concentrant sur quatre grands pôles de recettes, on relève :

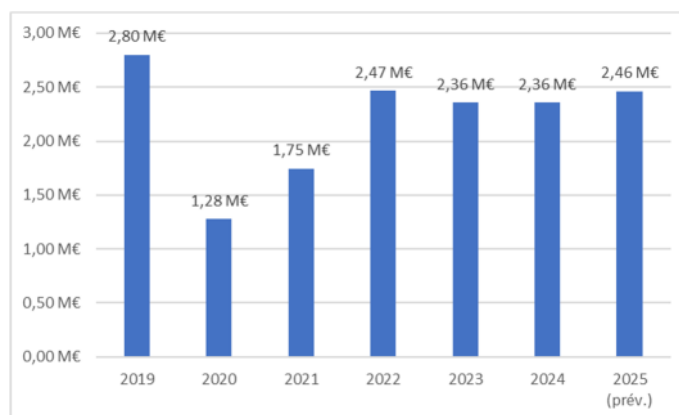
- Des recettes « périscolaire et petite enfance » dont le mode de calcul a été revu en 2023 pour une meilleure progressivité :



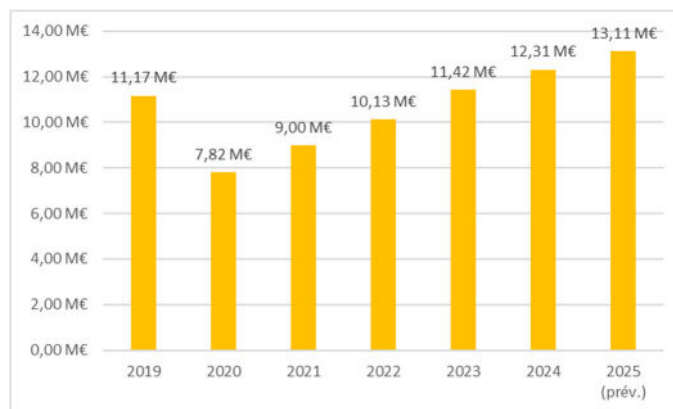
- Des recettes du parc zoologique et botanique dynamisée par l'ouverture de l'espace Horizon Afrique :



- Des recettes des équipements sportifs stabilisée grâce au travail d'ajustement tarifaire mené en 2025 :

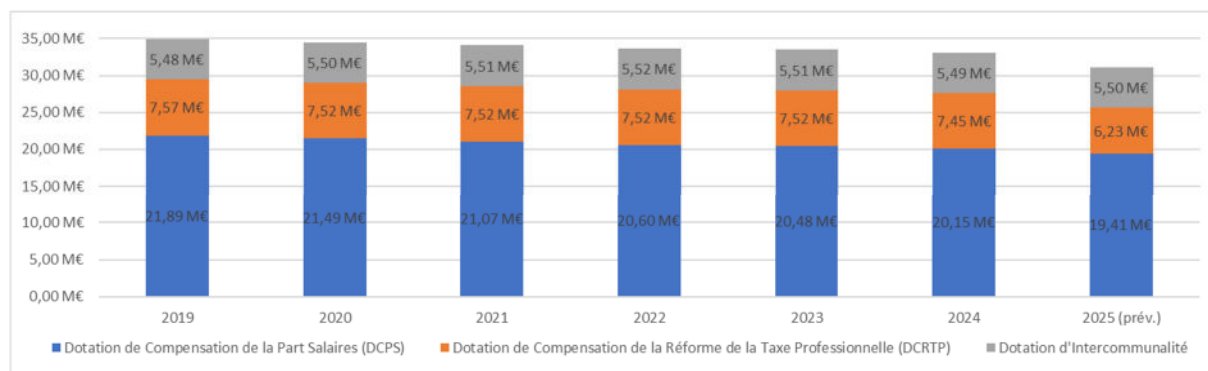


- Des recettes du transport qui dépassent leur niveau d'avant crise sanitaire :



iv) Les dotations de l'Etat

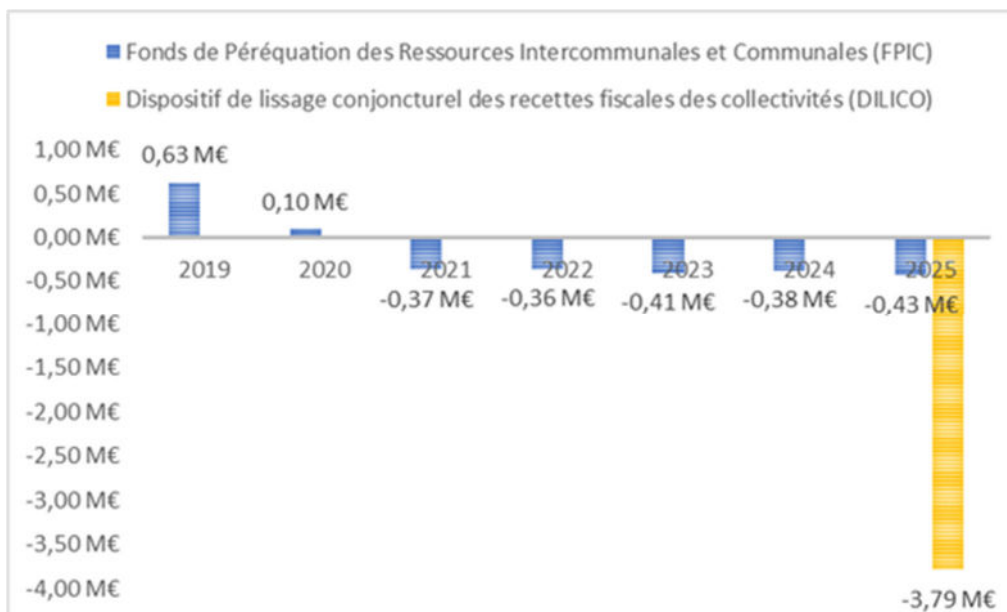
Sur la période 2019-2025, les principales dotations de l'Etat (à savoir dotation de la compensation de la part salaires, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et dotation d'intercommunalité) diminuent de 11%, soit -3,8 M€.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Dotation de Compensation de la Part Salaires (DCPS)	21,89 M€	21,49 M€	21,07 M€	20,60 M€	20,48 M€	20,15 M€	19,41 M€
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	7,57 M€	7,52 M€	7,52 M€	7,52 M€	7,52 M€	7,45 M€	6,23 M€
Dotation d'Intercommunalité	5,48 M€	5,50 M€	5,51 M€	5,52 M€	5,51 M€	5,49 M€	5,50 M€
TOTAL	34,94 M€	34,51 M€	34,10 M€	33,64 M€	33,51 M€	33,09 M€	31,14 M€

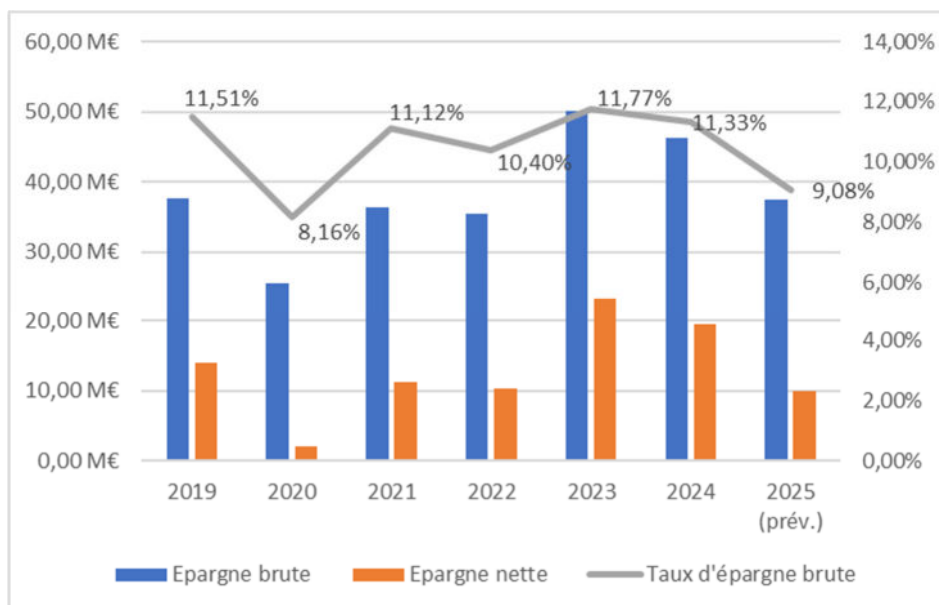
Par ailleurs, sur la période 2019-2025, m2A devient contributeur à un dispositif de solidarité nationale : le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Ainsi, c'est une charge nette supplémentaire de 1,06 M€ qui impacte la collectivité.

Enfin, un nouveau dispositif de prélèvement sur recettes a été instauré en 2025 : le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO). Le montant prélevé à ce titre sur m2A en 2025 s'élève à 3 785 767 €.



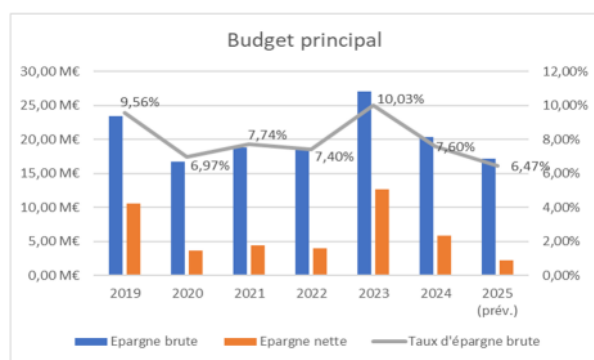
D. Evolution de l'épargne

Sur la période 2019-2025, le taux d'épargne brute (agrégé entre le budget principal, le budget eau, le budget transport et le budget chauffage) est satisfaisant puisque sa moyenne est de 10,48%.

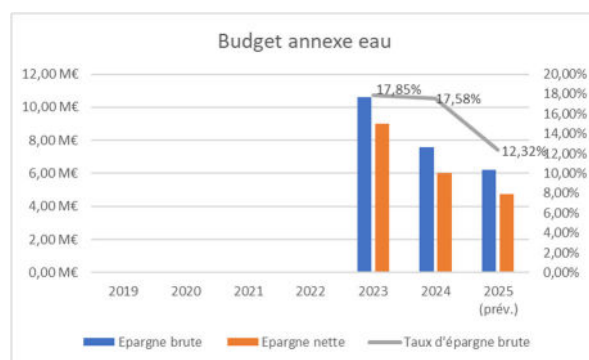


	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Epargne brute	37,56 M€	25,45 M€	36,39 M€	35,52 M€	50,15 M€	46,33 M€	37,48 M€
Epargne nette	13,92 M€	1,95 M€	11,20 M€	10,22 M€	23,39 M€	19,46 M€	9,89 M€
Taux d'épargne brute	11,51%	8,16%	11,12%	10,40%	11,77%	11,33%	9,08%

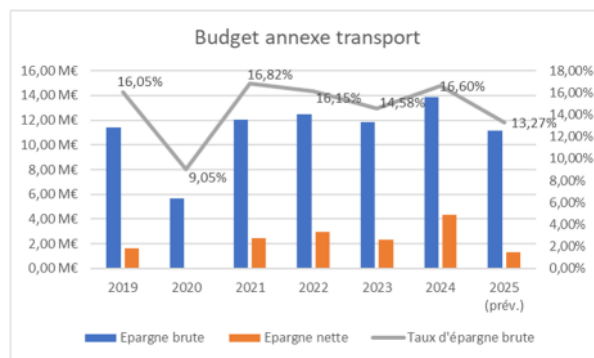
Si l'on adopte une approche par budget (puisque certains budgets annexes disposent de l'autonomie financière), les ratios sont également satisfaisants :



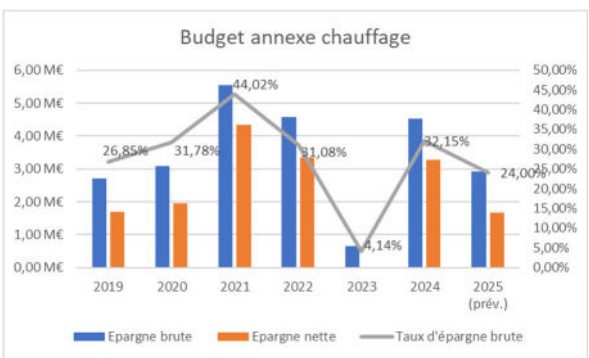
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Epargne brute	23,45 M€	16,67 M€	18,81 M€	18,49 M€	27,04 M€	20,39 M€	17,22 M€
Epargne nette	10,59 M€	3,65 M€	4,40 M€	3,91 M€	12,68 M€	5,85 M€	2,18 M€
Taux d'épargne brute	9,56%	6,97%	7,74%	7,40%	10,03%	7,60%	6,47%



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Epargne brute	10,59 M€	7,56 M€	6,20 M€	6,20 M€	6,20 M€	6,20 M€	6,20 M€
Epargne nette	9,02 M€	6,01 M€	4,76 M€	4,76 M€	4,76 M€	4,76 M€	4,76 M€
Taux d'épargne brute	17,85%	17,58%	12,32%	12,32%	12,32%	12,32%	12,32%



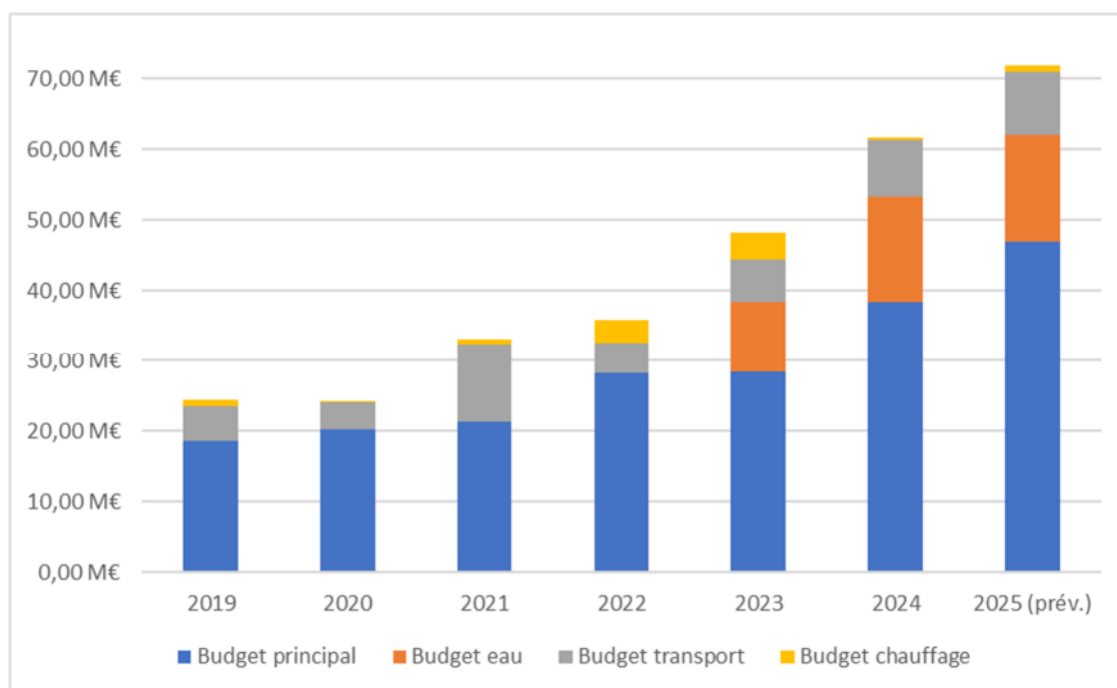
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Epargne brute	11,40 M€	5,70 M€	12,04 M€	12,45 M€	11,87 M€	13,86 M€	11,14 M€
Epargne nette	1,64 M€	-3,66 M€	2,47 M€	2,96 M€	2,30 M€	4,33 M€	1,29 M€
Taux d'épargne brute	16,05%	9,05%	16,82%	16,15%	14,58%	16,60%	13,27%



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Epargne brute	2,70 M€	3,08 M€	5,54 M€	4,58 M€	0,64 M€	4,52 M€	2,92 M€
Epargne nette	1,70 M€	1,96 M€	4,34 M€	3,35 M€	-0,61 M€	3,27 M€	1,66 M€
Taux d'épargne brute	26,85%	31,78%	44,02%	31,08%	4,14%	32,15%	24,00%

E. Les dépenses d'investissement

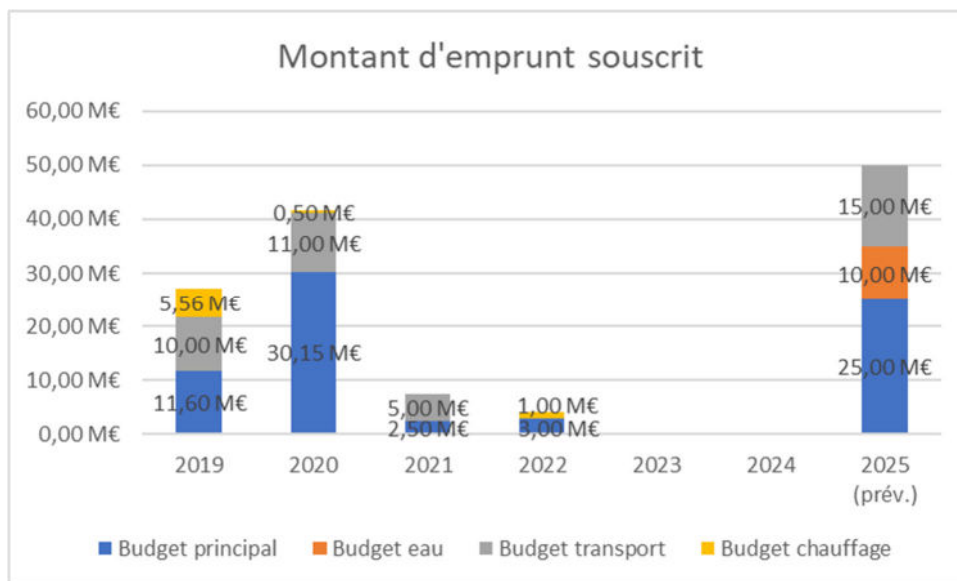
Les dépenses d'investissement de m2A suivent le cycle classique des dépenses d'investissement des collectivités territoriales françaises, à savoir une montée en puissance du niveau d'investissement au long du mandat. Ce mouvement est renforcé par la prise de compétence eau qui amène le volume global d'investissement de m2A sur le territoire à dépasser 70 M€ en 2025.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Budget principal	18,59 M€	20,27 M€	21,20 M€	28,25 M€	28,41 M€	38,31 M€	46,99 M€
Budget eau	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	10,00 M€	14,92 M€	15,00 M€
Budget transport	4,82 M€	3,74 M€	11,15 M€	4,30 M€	6,03 M€	8,00 M€	9,00 M€
Budget chauffage	0,99 M€	0,24 M€	0,79 M€	3,32 M€	3,75 M€	0,49 M€	0,95 M€
DEPENSES D'INVEST. (chap. 20, 204, 21, 23, 26 et 45*)	24,39 M€	24,26 M€	33,13 M€	35,87 M€	48,20 M€	61,71 M€	71,94 M€

F. La dette

Le recours à l'emprunt par m2A a été limité depuis 2021 en raison d'un contexte de taux d'intérêt élevés. L'année 2025 verra la souscription de plusieurs emprunts pour financer des dépenses d'investissement en hausse.



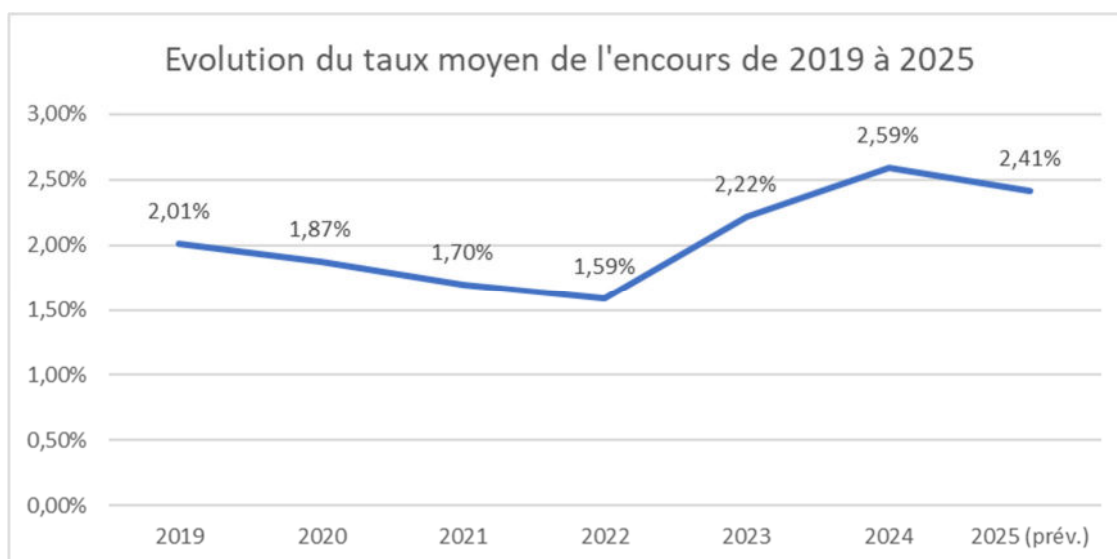
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Budget principal	11,60 M€	30,15 M€	2,50 M€	3,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	25,00 M€
Budget eau	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	10,00 M€
Budget transport	10,00 M€	11,00 M€	5,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	15,00 M€
Budget chauffage	5,56 M€	0,50 M€	0,00 M€	1,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
TOTAL EMPRUNTS SOUSCRITS	27,16 M€	41,65 M€	7,50 M€	4,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	50,00 M€

L'encours de la dette de la collectivité est aux deux tiers à taux fixe :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Emprunts à taux fixe	55,27%	58,03%	61,82%	65,59%	63,52%	60,92%	61,55%
Emprunts à taux variable	31,29%	29,66%	27,10%	24,39%	27,22%	30,14%	29,92%
Emprunts indexés sur le livret A	13,44%	12,31%	11,08%	10,02%	9,26%	8,94%	8,53%

Au 1^{er} janvier 2025, il présente en outre un risque faible puisque les emprunts en cours sont classés 1A (96,46 % de l'encours) et 1B (3,54% de l'encours) selon la charte Gissler²⁵.

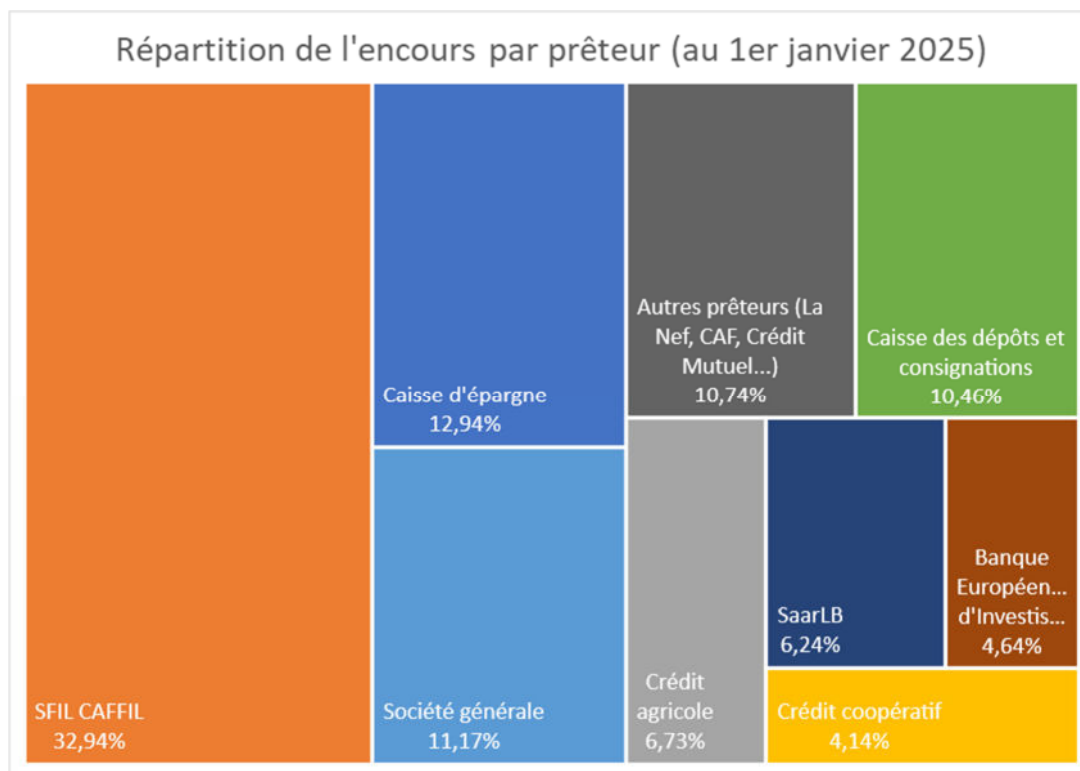
Ainsi, l'impact sur m2A de la hausse des taux bancaires depuis 2022 a pu être limité :



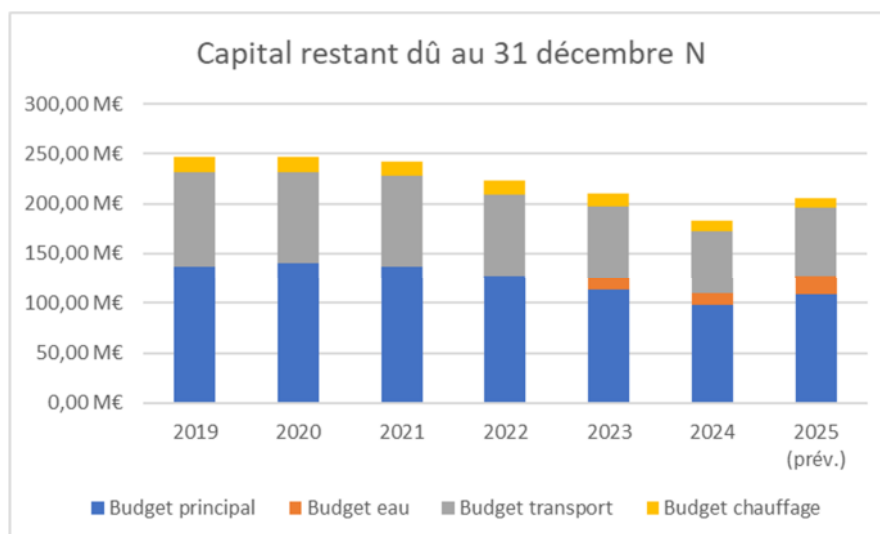
²⁵ Classification Gissler : 1A = produits non structurés ; 1B et 2C = produits à risque faible ; 3A et 5C = produits à risque limité ; 1D et 5E = produits à risque élevé ; 6 ou F = produits hors charte.

TAUX MOYEN DE L'ENCOURS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
Budget principal	2,01%	1,86%	1,65%	1,55%	2,30%	2,75%	2,41%
Budget eau					2,45%	2,67%	2,38%
Budget transport	2,06%	1,93%	1,81%	1,66 €	2,13%	2,46%	2,23%
Budget chauffage	1,74%	1,59%	1,59%	1,55%	1,84%	1,88%	1,75%
TAUX MOYEN GLOBAL	2,01%	1,87%	1,70%	1,59%	2,22%	2,59%	2,41%

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de dette est détenu par un panel de prêteur diversifié :

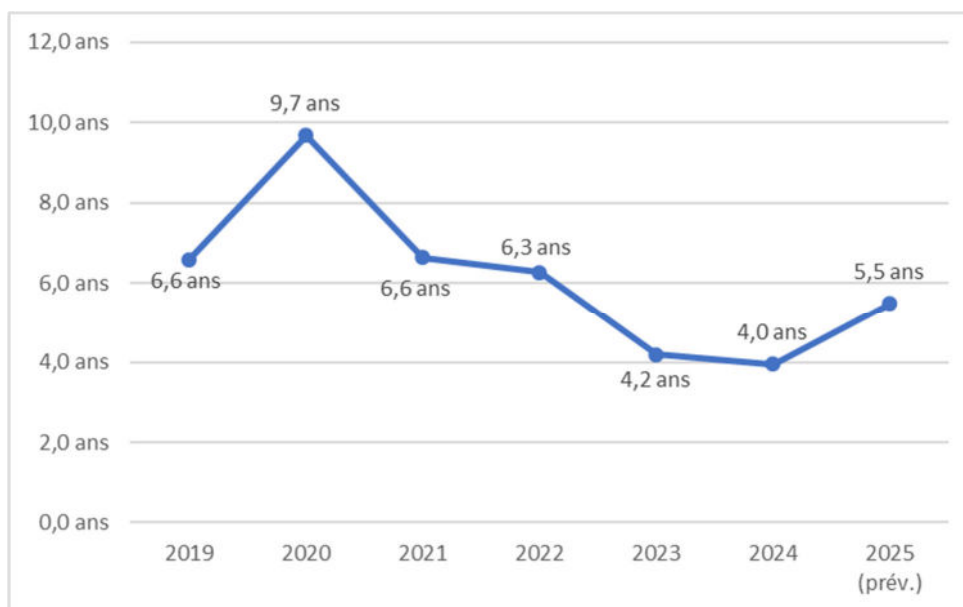


De manière générale, et malgré la prise de compétence eau en 2023 et la souscription de nouveaux emprunts en 2025, la collectivité se désendette sur la période 2019-2025. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est ainsi inférieur de 46 M€ au capital restant dû au 31 décembre 2019.



	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 (prév.)</u>
Budget principal	136,86 M€	140,75 M€	136,37 M€	127,29 M€	112,95 M€	98,44 M€	108,51 M€
Budget eau	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	12,32 M€	10,77 M€	19,32 M€
Budget transport	94,47 M€	90,61 M€	91,53 M€	82,04 M€	72,48 M€	62,88 M€	68,03 M€
Budget chauffage	15,50 M€	14,88 M€	13,68 M€	13,45 M€	12,19 M€	10,94 M€	9,68 M€
TOTAL CAPITAL RESTANT DÛ	246,82 M€	246,24 M€	241,58 M€	222,78 M€	209,94 M€	183,02 M€	205,54 M€

Enfin, concernant la capacité de désendettement (budgets agrégés), celle de m2A est largement satisfaisante puisqu'inférieure à 10 années :



III- PROSPECTIVE 2026-2029

La présentation de la prospective 2026-2029 se fait également de manière agrégée entre le budget principal, le budget annexe de l'eau, le budget annexe des transports urbains et le budget annexe du chauffage urbain (en neutralisant les flux croisés entre ces budgets). Les budgets annexes de la ZA de Bantzenheim, de la ZA Amélie IV et de l'Investissement Territorial Intégré ne sont pas pris en compte au regard de leur faible impact.

Le Premier Ministre a dévoilé le 15 juillet 2025 les mesures qui pourraient toucher les collectivités territoriales dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2026 (PLF 2026) : évolution limitée de la fraction de TVA, reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), fin de la compensation intégrale des abattements portant sur les bases industrielles de CFE et de TFB, poursuite des variables d'ajustement, poursuite de la hausse des cotisations CNRACL, retour au droit commun pour le FCTVA et baisse des dotations d'investissement. L'impact de ces mesures pour m2A pourrait s'élever à 9,2 M€ en fonctionnement et plus de 2,7 M€ en investissement.

Le présent rapport d'orientations budgétaires est construit sur la base de ces annonces et prévoit, pour y faire face, de réaliser 6 M€ d'économies dans les dépenses de fonctionnement en 2026 et d'identifier 3 M€ de crédits qui seront gelés dans l'attente du vote du PLF 2026.

A. Les principales hypothèses retenues en matière de dépenses

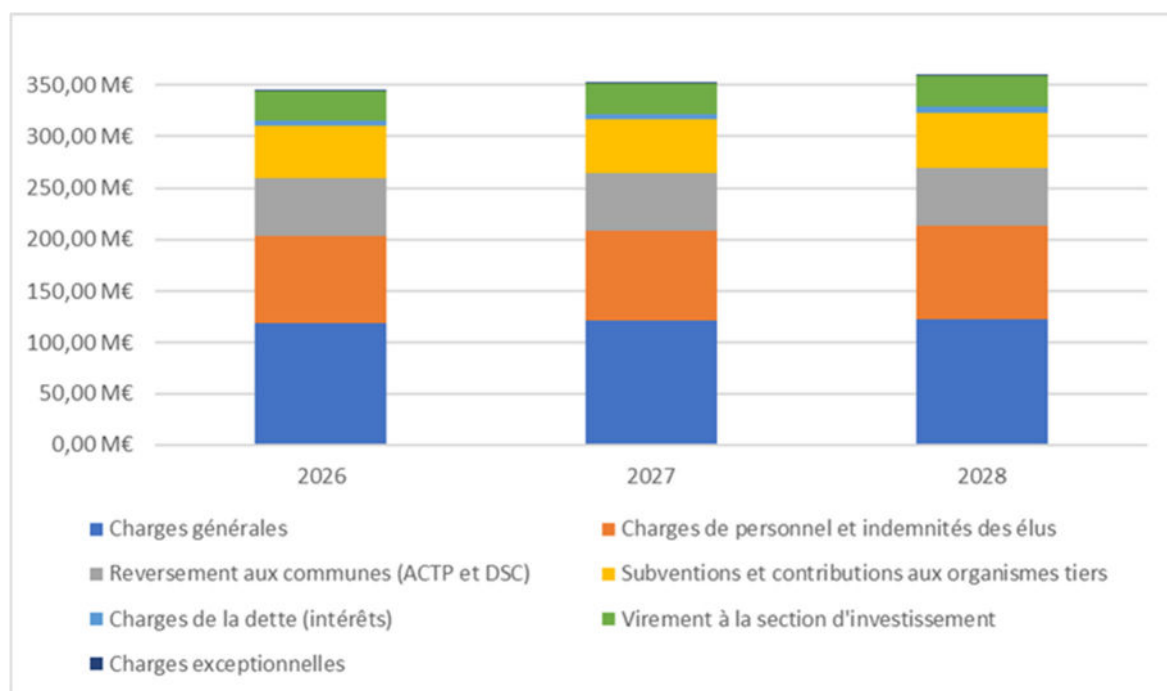
Les principales hypothèses retenues pour la prospective financière sont établies sur la base de la prospective réalisée par le cabinet Michel Klopfer en mai 2025 et des annonces du Premier Ministre du 15 juillet 2025. Elles sont les suivantes :

- Charges à caractère général : +1,8 % par an (avec une baisse de 7,7 M€ en 2026 du fait d'un ajustement des dépenses pour absorber les impacts potentiels du PLF 2026).
- Charges de personnel : +2,5% par an et hausse de 3 points de la cotisation CNRACL en 2026, 2027 et 2028 (+0,84 M€ par an).
- Reversements aux communes :
 - o attributions de compensation en baisse de 11,4 M€ en 2026 en lien avec la prise de compétence « paiement de la contribution au service d'incendie et de secours (SIS) » puis constantes ;
 - o dotation de solidarité communautaire (3 M€) constante (sous réserve des décisions qui pourront être prises à l'issue de l'atelier projet « pacte financier et fiscal »).
- Subventions versées : indexation sur l'inflation (+1,8% par an).
- Contributions aux organismes de regroupement : indexation sur l'inflation (+1,8% par an) et contribution au SIS selon les simulations de ce dernier.
- Contribution du budget principal au budget annexe transport stabilisé à 14 M€ par an.
- FPIC : hausse significative en raison de la réforme des indicateurs (+14% par an).
- DILICO : prélèvement annuel constant (3,8 M€) et reversement ensuite sur trois ans de celui-ci à hauteur de 30% par an (1,1 M€).
- Charges financières : nouveaux emprunts souscrits à un taux de 3,75% sur une durée de 15 ans.
- Charges exceptionnelles : stabilité.
- Virement à la section d'investissement : hausse annuelle de 2% en conséquence de la politique volontariste d'investissement (amortissement des biens).

Notons qu'il n'est prévu aucune incidence de la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) sur la section de fonctionnement.

B. Projection 2026-2028 des dépenses

Les dépenses agrégées sur l'ensemble des budgets sont projetées en baisse de -0,16% en 2026, puis en hausse de +2,11% en 2027 et +2,23% en 2028.



	2026	2027	2028
Charges générales	119,19 M€	121,33 M€	123,12 M€
Charges de personnel et indemnités des élus	83,77 M€	86,71 M€	89,72 M€
Reversement aux communes (ACTP et DSC)	56,87 M€	56,87 M€	56,87 M€
Subventions et contributions aux organismes tiers	50,16 M€	51,34 M€	53,00 M€
Charges de la dette (intérêts)	4,98 M€	5,40 M€	6,21 M€
Virement à la section d'investissement	28,61 M€	29,18 M€	29,77 M€
Charges exceptionnelles	0,26 M€	0,26 M€	0,26 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	343,83 M€	351,09 M€	358,93 M€

C. Les principales hypothèses retenues en matière de recettes

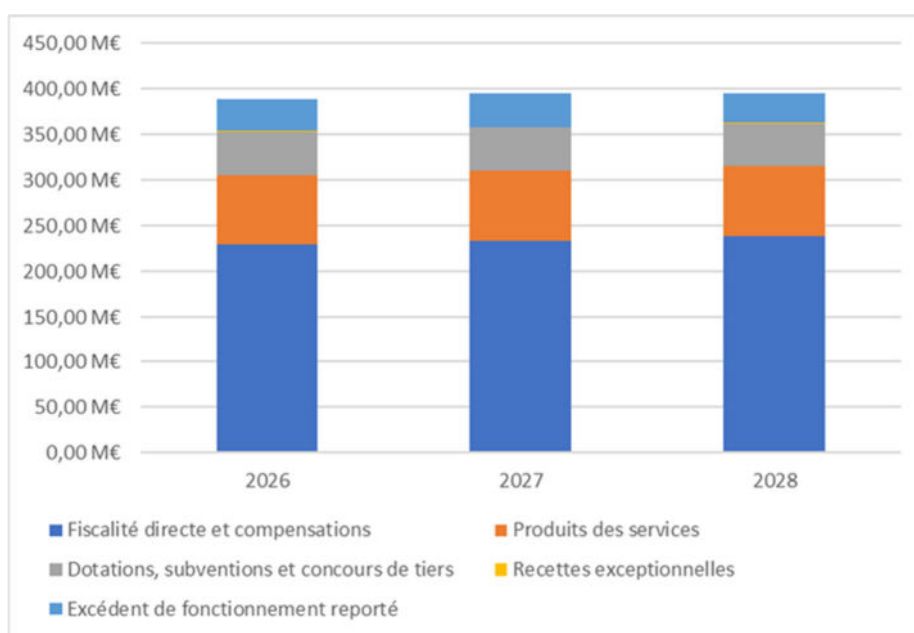
Les principales hypothèses retenues pour la prospective financière sont établies sur la base de la prospective réalisée par le cabinet Michel Klopfer en mai 2025 et des annonces du Premier Ministre du 15 juillet 2025. Elles sont les suivantes :

- Les dotations de l'Etat :
 - Dotation d'intercommunalité : constante en 2026 en raison de la garantie, puis en hausse à partir de 2027, accentuée à partir de 2028 par l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale liée à la prise de compétence « paiement de la contribution au SIS ».
 - Dotation de compensation de la part salaires : -3,9% par an.
 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : baisse de 1,2 M€ par an.
- Fiscalité et compensations :
 - Fraction de TVA : hausse limitée à l'inflation (+1,3% en 2026 et + 1,8% ensuite).
 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) / Taxe foncière bâti (TFB) / Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) / Cotisation foncière des entreprises (CFE) : taux stables ; bases revalorisées selon inflation (1,8%) ; croissance physique annuelle des bases de 0,3%.

- Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) / Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) / Taxe foncière non bâti (TFNB) / Taxe de séjour / Taxe GEMAPI / Versement mobilité : hausse selon inflation (+1,8% par an).
- Compensation des abattements portant sur les bases industrielles de CFE et de TFB : baisse de 30% en 2026 des compensations (soit -3,8 M€).
- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : constant
- Produits des services : +1,4% par an (correspondant à 80% de l'inflation) pour le budget principal ; +1,8% par an (soit l'inflation) pour le budget eau ; +0% par an pour le budget transport ; +1,8% par an (soit l'inflation) pour le budget chauffage
- Autres subventions et autres recettes de fonctionnement : constant

D. Projection 2026-2028 des recettes

Les recettes sont projetées en hausse de +3,34% en 2026 et +1,79% en 2027, puis en baisse de 0,13% en 2028 (en raison de la diminution des excédents reportés).



	2026	2027	2028
Fiscalité directe et compensations	229,77 M€	233,92 M€	238,16 M€
Produits des services	75,86 M€	76,74 M€	77,04 M€
Dotations, subventions et concours de tiers	47,32 M€	46,81 M€	46,73 M€
Recettes exceptionnelles	1,00 M€	1,00 M€	1,00 M€
Excédent de fonctionnement reporté	34,40 M€	36,81 M€	31,86 M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	388,36 M€	395,29 M€	394,78 M€

E. Programmation pluriannuelle des investissements

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du budget principal a été actualisée par délibération en date du 24 mars 2025.

Sa projection pour les années à venir démontre un effort soutenu de la part de m2A en matière d'investissement qui s'élève à 435 M€ sur la période 2020-2027 :

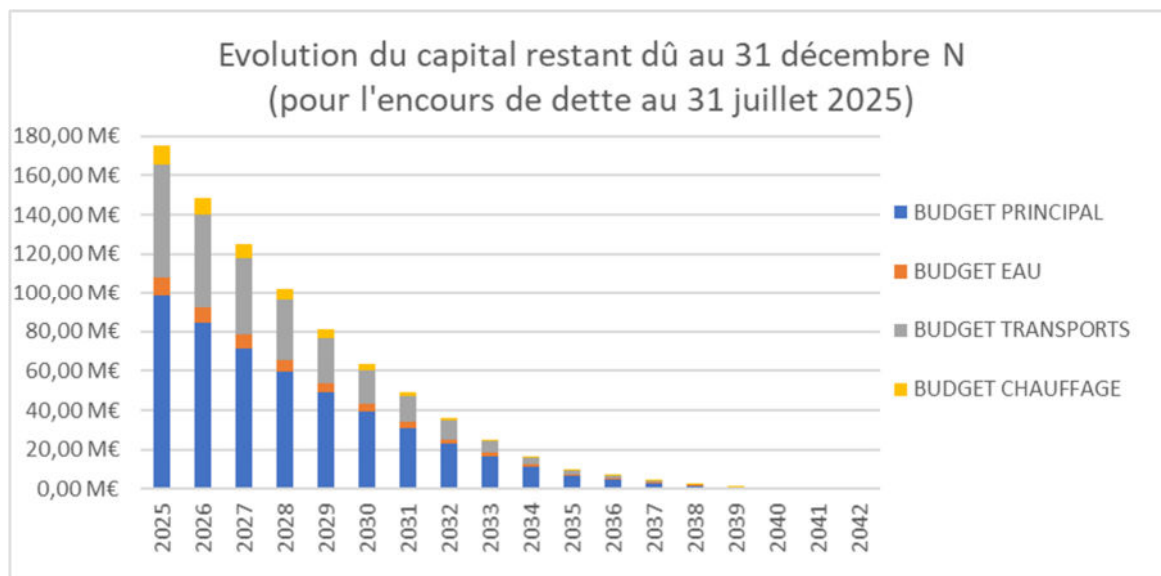
DEPENSES	N° AP - Désignation	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	TOTAL DEPENSES 2020-2027
	A001 - AIDE A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	895 793 €	1 358 934 €	1 025 203 €	2 523 882 €	6 268 312 €	52 383 256 €
	A002 - AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	5 868 063 €	6 991 154 €	8 196 996 €	3 104 404 €	2 406 496 €	40 985 539 €
	A003 - ATTRACTIVITE, TOURISME ET CULTURE	3 029 114 €	3 448 539 €	3 244 337 €	3 415 879 €	4 745 685 €	35 404 718 €
	A004 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN A L'INNOVATION, DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	2 626 255 €	1 527 647 €	1 742 229 €	2 299 883 €	5 067 991 €	64 982 565 €
	A005 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	79 084 €	119 350 €	716 675 €	1 110 126 €	799 128 €	11 590 002 €
	A006 - EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET SPORTIFS	987 756 €	789 404 €	1 250 718 €	1 322 122 €	1 773 489 €	33 361 499 €
	A007 - HABITAT, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	695 181 €	1 379 843 €	1 103 126 €	1 516 600 €	827 172 €	13 292 882 €
	A008 - MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES	1 108 014 €	1 153 505 €	596 889 €	1 881 459 €	1 636 409 €	19 582 653 €
	A009 - MAINTENANCE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	155 053 €	2 659 940 €	37 027 €	206 987 €	249 215 €	8 925 899 €
	A010 et A011 - EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES ET STRUCTURES DE PETITE ENFANCE	2 100 283 €	1 778 864 €	2 924 979 €	7 291 127 €	8 456 884 €	57 983 340 €
	A012 - PROJETS A SOLDER ANCIENNE PPI	606 433 €	103 072 €	31 591 €	0 €	50 394 €	791 489 €
	A013 - SOLIDARITE FINANCIERE ET TERRITORIALE	0 €	0 €	6 292 311 €	0 €	0 €	8 863 311 €
	HORS AP - INVESTISSEMENTS ANNUELS	6 119 191 €	4 187 605 €	5 088 235 €	6 239 148 €	6 165 338 €	57 436 332 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	24 270 220 €	25 497 857 €	32 250 316 €	30 911 617 €	38 446 513 €	405 583 484 €

RECETTES	N° AP - Désignation	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	TOTAL RECETTES 2020-2027
	A001 - AIDE A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	895 793 €	1 358 934 €	1 025 203 €	2 523 882 €	6 268 312 €	52 383 256 €
	A002 - AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	4 000 000 €	4 471 817 €	2 273 888 €	59 398 €	583 639 €	14 783 221 €
	A003 - ATTRACTIVITE, TOURISME ET CULTURE	42 847 €	431 209 €	201 103 €	166 748 €	415 725 €	7 753 714 €
	A004 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN A L'INNOVATION, DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	926 727 €	875 054 €	1 053 278 €	305 738 €	2 565 930 €	22 191 899 €
	A005 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	0 €	0 €	0 €	1 605 €	188 385 €	756 775 €
	A006 - EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET SPORTIFS	326 470 €	13 015 €	107 737 €	278 670 €	809 454 €	12 501 278 €
	A007 - HABITAT, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	A008 - MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES	373 480 €	414 576 €	377 123 €	457 252 €	1 119 907 €	4 708 728 €
	A009 - MAINTENANCE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	0 €	0 €	283 €	0 €	198 523 €	1 655 254 €
	A010 et A011 - EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES ET STRUCTURES DE PETITE ENFANCE	482 057 €	320 760 €	933 660 €	1 346 553 €	1 393 466 €	20 733 194 €
	A012 - PROJETS A SOLDER ANCIENNE PPI	86 998 €	359 218 €	397 366 €	0 €	0 €	843 582 €
	A013 - SOLIDARITE FINANCIERE ET TERRITORIALE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	HORS AP - INVESTISSEMENTS ANNUELS	1 000 282 €	681 780 €	831 811 €	1 023 470 €	985 466 €	9 295 030 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	8 134 654 €	8 926 362 €	7 201 452 €	6 163 316 €	14 528 807 €	147 605 931 €

RESTE A CHARGE DE LA COLLECTIVITE	16 135 565 €	16 571 495 €	25 048 863 €	24 748 301 €	23 917 706 €	257 977 553 €
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

F. Evolution future de la dette

Le profil d'extinction de la dette déjà souscrite au 31 juillet 2025 se présente ainsi (capital restant dû au 31 décembre de l'année N) :



	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET TRANSPORTS	BUDGET CHAUFFAGE
2025	98,51 M€	9,32 M€	58,03 M€	9,68 M€
2026	84,19 M€	7,99 M€	48,02 M€	8,43 M€
2027	71,58 M€	6,71 M€	39,21 M€	7,17 M€
2028	59,75 M€	5,59 M€	30,55 M€	5,92 M€
2029	49,18 M€	4,61 M€	23,02 M€	4,66 M€
2030	39,61 M€	3,74 M€	16,75 M€	3,54 M€
2031	30,81 M€	3,00 M€	13,08 M€	2,42 M€
2032	22,82 M€	2,31 M€	9,41 M€	1,38 M€
2033	16,59 M€	1,69 M€	6,32 M€	0,65 M€
2034	11,15 M€	1,24 M€	3,58 M€	0,40 M€
2035	6,63 M€	0,87 M€	1,98 M€	0,33 M€
2036	4,63 M€	0,63 M€	1,17 M€	0,28 M€
2037	2,95 M€	0,46 M€	0,75 M€	0,23 M€
2038	1,40 M€	0,32 M€	0,42 M€	0,18 M€
2039	0,25 M€	0,22 M€	0,08 M€	0,13 M€
2040	0,00 M€	0,13 M€	0,00 M€	0,08 M€
2041		0,05 M€		0,03 M€
2042		0,00 M€		0,00 M€

Toutefois, pour la réalisation du programme d'investissement indiqué ci-dessus, les perspectives financières des différents budgets prévoient la souscription d'emprunts. La projection de l'endettement prévisionnel futur se présente ainsi :

	2026	2027	2028
Budget principal	25,00 M€	25,00 M€	30,00 M€
Budget eau	7,50 M€	7,50 M€	7,50 M€
Budget transport	7,50 M€	5,00 M€	10,00 M€
Budget chauffage	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
TOTAL EMPRUNTS PREVISIONNELS	40,00 M€	37,50 M€	47,50 M€

Malgré ces emprunts supplémentaires, la capacité de désendettement de l'ensemble des budgets demeurerait satisfaisante :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	2026	2027	2028
Capacité de désendettement	6,7 ans	8,2 ans	10,6 ans

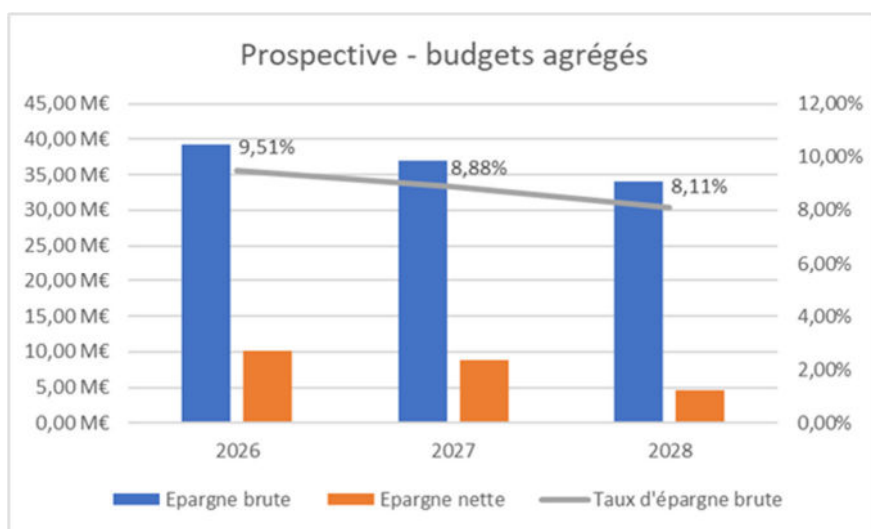
<u>BUDGET EAU</u>	2026	2027	2028
Capacité de désendettement	3,1 ans	3,8 ans	4,4 ans

<u>BUDGET TRANSPORT</u>	2026	2027	2028
Capacité de désendettement	6,0 ans	5,7 ans	5,9 ans

<u>BUDGET CHAUFFAGE</u>	2026	2027	2028
Capacité de désendettement	2,9 ans	2,5 ans	2,2 ans

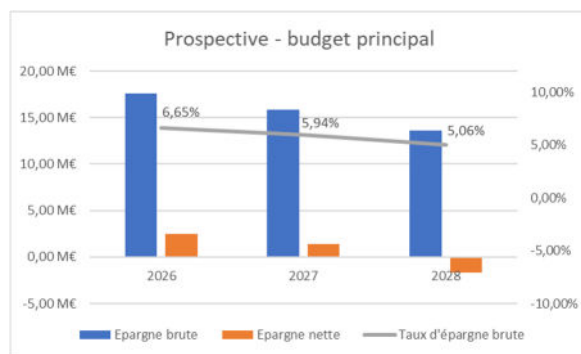
G. Les ratios financiers

De manière agrégée, le taux d'épargne brute demeurerait correct sur la période 2026-2028 puisqu'il se situerait au-dessus du seuil d'alerte qui est de 7% :

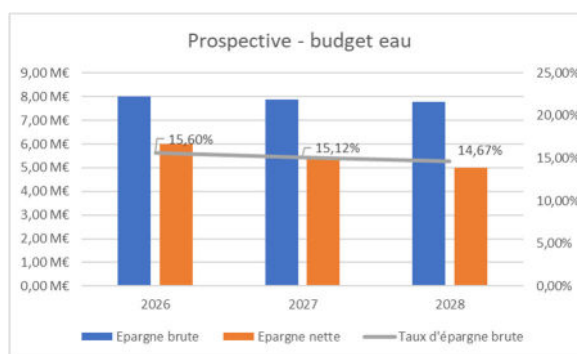


	2026	2027	2028
Epargne brute	39,20 M€	36,99 M€	34,11 M€
Epargne nette	10,18 M€	8,92 M€	4,63 M€
Taux d'épargne brute	9,51%	8,88%	8,11%

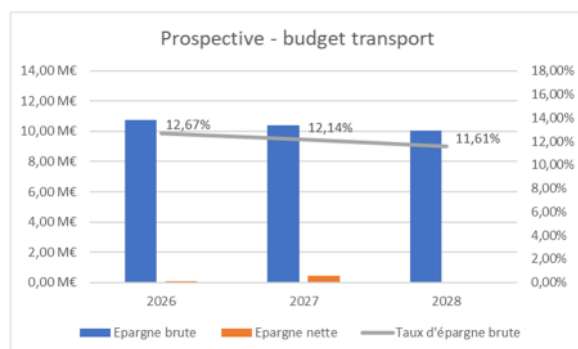
Il convient toutefois de relever que la situation prospective des différents budgets est contrastée :



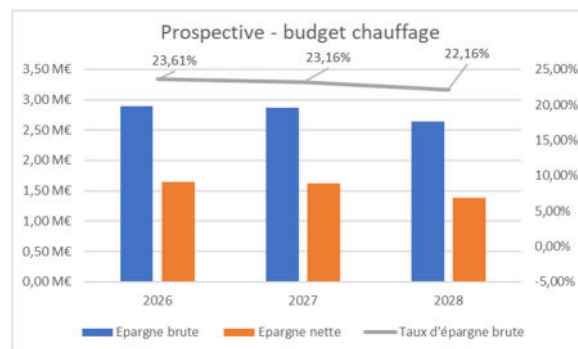
	2026	2027	2028
Epargne brute	17,56 M€	15,82 M€	13,61 M€
Epargne nette	2,46 M€	1,43 M€	-1,67 M€
Taux d'épargne brute	6,65%	5,94%	5,06%



	2026	2027	2028
Epargne brute	7,99 M€	7,89 M€	7,79 M€
Epargne nette	6,00 M€	5,44 M€	5,00 M€
Taux d'épargne brute	15,60%	15,12%	14,67%



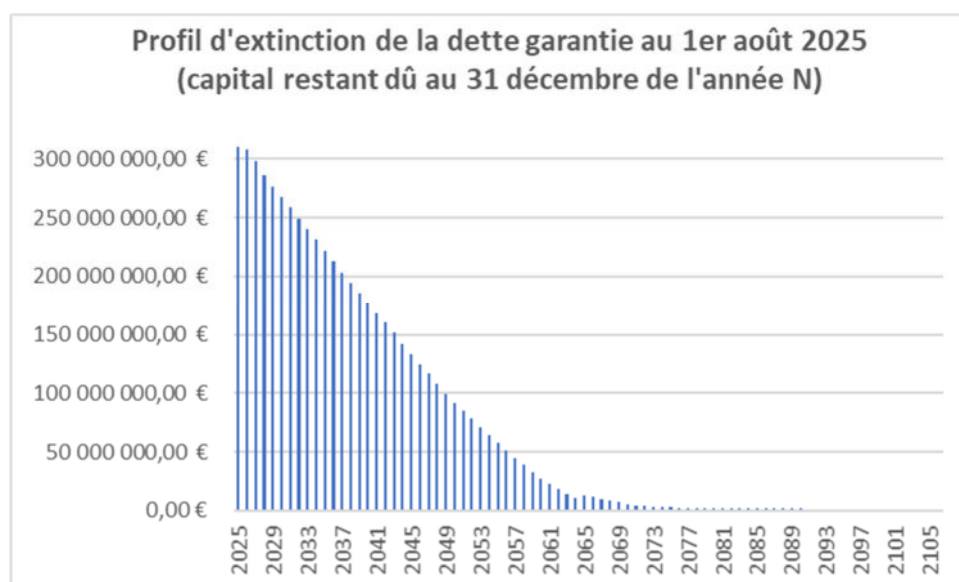
	2026	2027	2028
Epargne brute	10,75 M€	10,41 M€	10,07 M€
Epargne nette	0,08 M€	0,44 M€	-0,09 M€
Taux d'épargne brute	12,67%	12,14%	11,61%



	2026	2027	2028
Epargne brute	2,90 M€	2,87 M€	2,64 M€
Epargne nette	1,64 M€	1,62 M€	1,39 M€
Taux d'épargne brute	23,61%	23,16%	22,16%

H. Evolution de la dette garantie

Au 1^{er} août 2025, le capital restant dû de la dette garantie par m2A s'élève à plus de 310 M€. Le profil d'extinction de cette dette est le suivant :



IV- CONCLUSION

Alors que le budget primitif 2026 est en cours d'élaboration, m2A peut s'appuyer sur les choix de gestion du passé qui lui permettent de disposer d'une situation financière saine, sur les investissements déjà réalisés au bénéfice du territoire et sur les services qu'elle a développés. Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport pour les années 2026 et suivantes visent ainsi à :

- s'engager dans une recherche accrue d'économies en fonctionnement pour faire face aux prélèvements étatiques dont le niveau demeure à ce stade incertain ;
- préserver la situation financière de m2A en consolidant le taux d'épargne brute au-dessus de 10% et en maintenant la capacité de désendettement en-dessous de 10 ans ;

- amplifier la concrétisation du projet de territoire au service de la transition écologique, du développement économique du territoire et des services à la population dans une logique de coopération public-privé.